DES SAVOIE

TOUS-ACTEURS-DES-SAVOIE.COOP

sMile

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport financier annuel 2025

Crédit Agricole des Savoie

Table des matières

1. **Présentation de la Caisse régionale** 3
1.1. Le modèle coopératif du Crédit Agricole 3
1.2. Une banque universelle de proximité 4
1.3. Notre modèle d'affaires 2025 5
2. **Rapport de durabilité** 7
3. **Examen de la situation Financière et du résultat 2025** 7
3.1. La situation économique 7
3.1.1. Environnement Economique et financier global 7
3.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché 11
3.1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice 13
3.1.4. Les faits marquants 14
3.2. Analyse des comptes consolidés 15
3.2.1. Organigramme du groupe crédit agricole 15
3.2.2. Présentation du groupe de la Caisse Régionale 15
3.2.3. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale 16
3.2.4. Résultat consolidé 19
3.2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres 22
3.2.6. Activité et résultat des filiales 27
3.3. Analyse des comptes individuels 29
3.3.1. Résultat financier sur base individuelle 29
3.3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle 30
3.3.3. Hors Bilan sur base individuelle 32
3.4. Capital social et sa rémunération 32
3.4.1. Les parts sociales 33
3.4.2. Les Certificats coopératifs d'associé 33
3.5. Autres filiales et participations 33
3.5.1. Filiales non consolidées 34
3.5.2. Participations 34
3.6. Tableau des cinq derniers exercices 36
3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR 36
3.7.1. Evénements postérieurs à la clôture 36
3.7.2. Les perspectives 2026 36

3.8. Informations diverses 36
3.8.1. Informations sur les délais de paiement 36
3.8.2. Informations relatives aux comptes inactifs 38
3.8.3. Charges non fiscalement déductibles 38
3.8.4. Activités en matière de recherche et développement 38
4. **Facteurs de risques et informations prudentielles** 39
4.1. Informations prudentielles 39
4.2. Facteurs de risques 39
4.2.1. Risques de crédit et de contrepartie 40
4.2.2. Risques financiers 42
4.2.3. Risques opérationnels et risques connexes 46
4.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue 49
4.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie 53
4.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole 55
4.3. Gestion des risques 58
4.3.1. Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques 58
4.3.2. Dispositif de stress tests 61
4.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques 62
4.3.4. Risques de crédit 71
4.3.5. Risques de marché 84
4.3.6. Gestion du bilan 85
4.3.7. Risques opérationnels 88
4.3.8. Risques Juridiques 91
4.3.9. Risques de non-conformité 92
5. **Comptes consolidés** 101
5.1. Cadre général 101
5.2. Etats Financiers consolidés 101
5.3. Notes annexes aux états financiers 101
5.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2025 101
6. **Etats financiers individuels** 102
6.1. Comptes annuels 102
6.2. Notes annexes aux comptes annuels 102
6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2025 102
7. **Informations générales** 102
7.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. 102
7.2. Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale 102

1. Présentation de la Caisse régionale

Le Crédit Agricole des Savoie s'inscrit dans le modèle d'organisation du Groupe Crédit Agricole.

1.1. Le modèle coopératif du Crédit Agricole

Près de **12,1 millions de sociétaires** constituent le socle de l'organisation coopérative du Crédit Agricole et en font le premier groupe coopératif et mutualiste au monde.

Les sociétaires détiennent sous forme de parts sociales le capital des 2 383 Caisses locales. Celles-ci sont représentées dans les Conseils d'administration des 39 Caisses régionales. Les sociétaires élisent leurs représentants, administrateurs des Caisses locales, qui élisent à leur tour les administrateurs des Caisses régionales.

Les Caisses régionales sont dotées d'une gouvernance coopérative, par nature responsable et équitable. En vertu du vote démocratique « 1 personne = 1 voix », chaque sociétaire a le même poids dans le vote à l'Assemblée générale de sa Caisse locale, quel que soit le nombre de ses parts sociales. Plus de **27 000 administrateurs** élus chaque année partagent leurs attentes au sein des instances du Groupe et garantissent la bonne connaissance et la prise en compte des besoins de nos clients. La mise en commun de ces expériences constitue le cœur de notre modèle coopératif, qui favorise la proximité d'action.

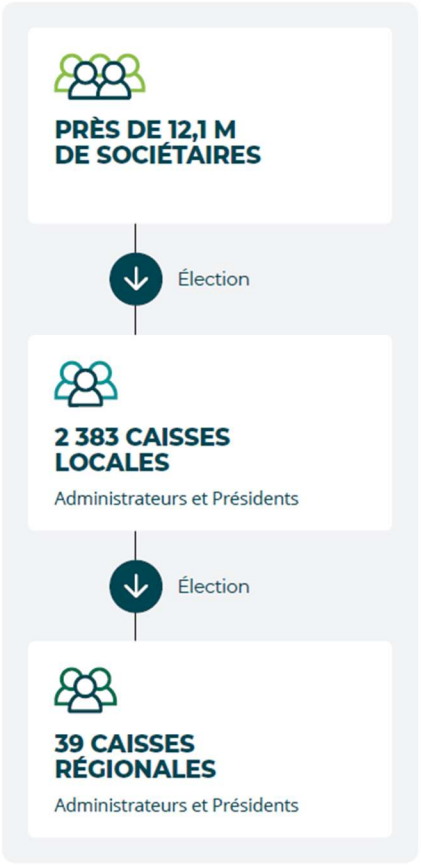

TROIS PRINCIPES :
UTILITÉ, UNIVERSALITÉ, PROXIMITÉ

Notre Raison d'être exprime clairement et concrètement nos principes d'action en faveur de la société, des clients et des collaborateurs : un cadre stratégique qu'il nous revient collectivement d'intégrer au cœur de nos pratiques et de notre développement.

Utilité

L'utilité sociétale est à l'origine même de la création du Crédit Agricole. Sa détermination à œuvrer dans l'intérêt de toute la société et à rendre les progrès accessibles à tous a toujours guidé son action :

- transformation de l'agriculture,
- électrification des campagnes,
- accès au service bancaire pour tous,
- démocratisation de l'accès à la propriété,
- accès à la banque via les nouvelles technologies,
- accès au conseil patrimonial,
- et aujourd'hui, accompagnement de la transition énergétique et environnementale, et facilitation de l'accès aux soins et au bien-vieillir.

Universalité

Le Crédit Agricole est par principe au service de tous, dans tous les territoires, pour répondre à l'ensemble des préoccupations patrimoniales des clients, et ce par tous les canaux.

Universalité

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité a permis de créer le modèle de Banque de la relation globale et durable. Le Groupe a créé un modèle original, organisé à partir de banques relationnelles, qui assemblent les produits et services de ses métiers spécialisés pour former le modèle de banque universelle de proximité. La proximité se traduit également par une implantation durable dans les territoires, au service de leur développement.

Rapport intégré 2024-2025 **CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

1.2. Une banque universelle de proximité

Notre modèle unique de banque universelle de proximité repose sur l'association étroite des banques de proximité avec les métiers spécialisés. Ensemble, nos 157 000 collaboratrices et collaborateurs offrent à tous nos clients, par tous les canaux, sur tous les territoires, une palette complète de produits et de services en réponse à leurs besoins.

1.3. Notre modèle d'affaires 2025

Une identité façonnée par des besoins locaux

Le Crédit Agricole des Savoie agit aux côtés des habitants, des entreprises, des agriculteurs et des collectivités pour financer l'activité, favoriser l'investissement et accompagner les initiatives structurantes de nos départements.

Notre Caisse **mobilise l'ensemble des expertises nécessaires à l'accompagnement de ses clients**, en s'appuyant sur une gouvernance locale et des décisions prises au plus près des réalités du terrain, et en bénéficiant de la solidité et des expertises nationales et internationales du Groupe Crédit Agricole.

Cette proximité se traduit par un dialogue actif avec les parties prenantes afin d'identifier les besoins des acteurs, de faire évoluer les offres et de renforcer la contribution de la Caisse régionale au développement du territoire.

Nos principales parties prenantes

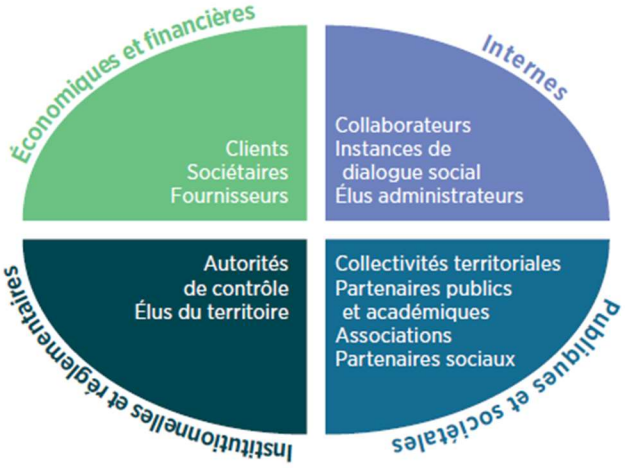

Nos chiffres clés

3 225 M€
Fonds propres prudentiels

519,8 M€
Produit net bancaire

117,7 M€
Résultat net

Notre gouvernance coopérative en chiffres

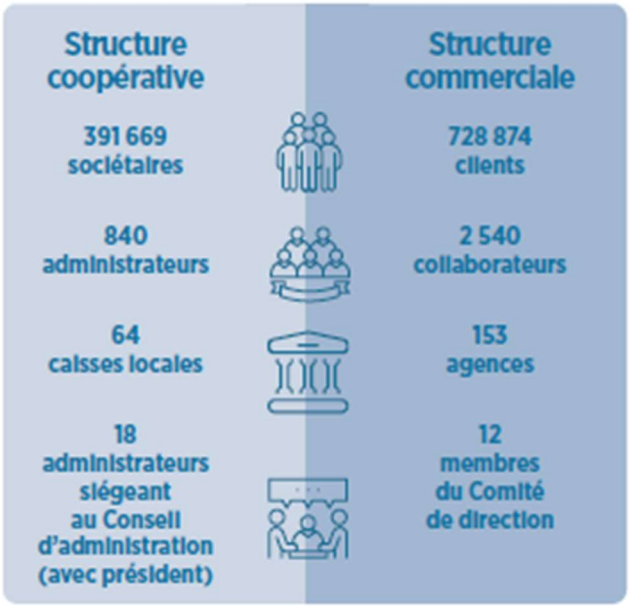

Nos métiers au cœur du développement économique

Dans un contexte marqué par les transitions environnementales, les évolutions sociales et les transformations économiques, les clients — particuliers, entreprises, professionnels, associations et acteurs agricoles — expriment des attentes fortes : sécuriser leurs parcours, financer leurs projets, s'adapter aux risques climatiques, attirer des talents, moderniser leurs activités ou encore renforcer leur résilience.

Ancrée dans ces réalités, **la Caisse régionale mobilise ses expertises** pour répondre à ces besoins et contribuer à une trajectoire de développement plus durable du territoire.

La connaissance fine de l'économie locale et de ses enjeux ESG — disponibilité des ressources, performance énergétique, logement, inclusion, transitions agricoles, attractivité — permet de **développer des solutions adaptées aux filières clés du territoire**.

Au rythme de l'évolution des attentes des clients et de la société, de nouvelles compétences émergent pour soutenir les transitions, sécuriser les activités, encourager des modèles plus sobres et accompagner la transformation des territoires.

Nos clients

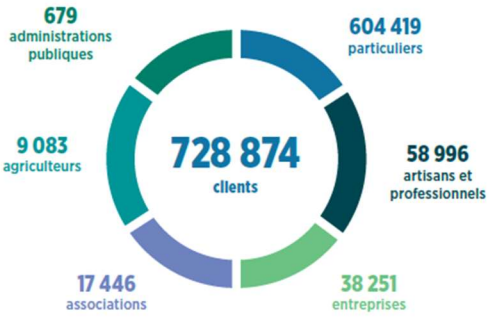

Nos métiers

Banque du quotidien

Gestion des comptes, des moyens de paiement et des opérations courantes pour les habitants et les acteurs économiques.

Financement et investissement

Solutions d'épargne, de placement et de financement adaptées aux projets du territoire, incluant un soutien aux investissements structurants des filières locales.

Assurances et prévoyance

Protection des personnes, des biens et des activités, ainsi qu'un accompagnement dans l'anticipation des risques professionnels, agricoles et familiaux.

Immobilier

Accompagnement dans les projets immobiliers résidentiels et professionnels : financements spécialisés, promotion, investissements et gestion locative.

Conseil et accompagnement stratégique

NOS RESSOURCES

64 caisses locales
au cœur des communes

153 agences de proximité et 8 centres d'affaires spécialisés
(Agriculture, Agroalimentaire, Immobilier, Développement international, Tourisme, Territoire, Frontaliers, Banque du dirigeant)

3 agences entreprises
(Annecy, Chambéry et Cluses)

1 centre de Relation Clients à distance

1 Accélérateur de Start-up, Village by CA des Savoie sur 3 sites : Le Bourget-du-Lac, Annecy et Archamps

33 relais Crédit Agricole
pour une accessibilité renforcée

1 Point Passerelle
pour accompagner les clients plus démunis

NOTRE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

20 289 M€ d'épargne bilan
(dépôts à vue, livrets, plans épargne logement, etc.)

23 076 M€ d'encours de crédits

1 214 910 contrats d'assurance
de biens et de personnes

167 recrutements en 2025

60 M€ de contribution fiscale

24,5 M€ d'achats réalisés sur le territoire (hors achats au sein du Groupe CA)

1,2 M€ investis sur le territoire des Savoie via le Fonds d'Action Mutualiste :
- dont **90 000 € pour la préservation du patrimoine naturel** via le Fonds de dotation Savoie Mont-Blanc Biodiversité ;
- dont **150 000 € de dotation** via l'appel à projets.

2. Rapport de durabilité

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français le Crédit Agricole des Savoie bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Groupe Crédit Agricole, dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex.

Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole S.A. peut être consulté à l'adresse suivante :
https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres

3. Examen de la situation Financière et du résultat 2025

3.1. La situation économique

3.1.1. Environnement Economique et financier global

Rétrospective 2025

Une année marquée par la politique américaine

L'incertitude a été le maître mot de 2025. Déjà élevée en raison des chocs inédits qu'a connu la planète depuis le début de la décennie, l'incertitude est très clairement montée d'un cran à la suite de l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. L'année 2025 a été marquée par de profonds bouleversements tant économiques que géopolitiques.

Mettant en œuvre leur instrument de prédilection, à savoir les droits de douane, les Etats-Unis ont engagé très rapidement une politique commerciale agressive, visant à corriger « l'injustice » du déficit commercial américain. Les tarifs douaniers appliqués aux importations américaines ont été réhaussés pour tous les pays et un grand nombre de secteurs. Le Libération Day le 2 avril, annonçant une série de droits de douane dits « réciproques », puis le « rétropédalage » de D. Trump quelques jours après, ont marqué le point culminant des tensions commerciales ; des accords ont ensuite été signés, dont celui avec l'Union européenne fin juillet, marquant une désescalade progressive. Si la visibilité sur le plan des tarifs douaniers est désormais meilleure, les incertitudes persistent, les Etats-Unis agitant régulièrement l'arme des tarifs douaniers en réponse à des décisions de ses partenaires qui lui déplaisent (par exemple la réglementation et les mesures européennes à l'encontre des entreprises américaines de la tech). Et si c'est l'accalmie qui prévaut à présent, il n'en reste pas moins que les tarifs douaniers ont été très substantiellement augmentés, déclenchant de fortes perturbations et une réorganisation rapide des flux commerciaux. Les impacts de ces droits de douane se diffusent progressivement, mais il reste difficile d'en évaluer pleinement les conséquences.

La géopolitique constitue un autre volet majeur de l'action américaine. Ses prises de position et ses interventions dans les conflits que connaît la planète, notamment dans la guerre en Ukraine ou au Proche-Orient, ont là aussi souvent déconcerté. De même, ses déclarations hostiles à l'égard de ses voisins, proférées dès le début de son mandat sous couvert de sécurité nationale, bousculent l'ordre mondial. L'année 2026, qui s'est ouverte avec l'intervention musclée des Etats-Unis au Venezuela et les menaces renouvelées sur le Groenland, promet de nouveaux chocs sur le plan géopolitique.

La politique américaine a conduit de nombreux pays dans le monde à repenser leurs dépendances et à renforcer leur autonomie stratégique, d'un point de vue économique, technologique et militaire, conduisant à des programmes d'investissement renforcés notamment dans la défense. En particulier, 2025 a connu un revirement budgétaire allemand spectaculaire, dès l'entrée en fonction du nouveau chancelier Friedrich Merz, avec le déploiement d'un plan inédit de dépenses publiques en infrastructure et en défense.

Pour finir, la position des Etats-Unis vis-à-vis du réchauffement climatique et en faveur des énergies fossiles conduit à un relâchement de l'action politique mondiale pour la transition climatique et accroît les risques liés au dérèglement climatique

Une croissance qui résiste malgré un contexte international difficile

Malgré la forte hausse des droits de douane, l'économie mondiale a bien résisté, que ce soit du côté des pays développés ou des économies émergentes.

Aux Etats-Unis, le ralentissement de l'économie a été moins violent qu'anticipé. Avec une croissance moyenne annuelle autour de 2%, l'économie américaine a tenu bon en 2025, malgré l'incertitude omniprésente. Certes, cela représente un net recul par rapport au rythme très soutenu de 2,8% en 2024, on est cependant loin de la récession que certains redoutaient au lendemain du Libération Day. En rythme trimestriel, la croissance a évolué en dents de scie, les composantes volatiles du PIB, telles que les exportations nettes et les stocks, ayant fortement fluctué sous l'effet de la politique commerciale. Même si le récent shutdown du gouvernement a retardé la publication des données du troisième trimestre 2025, la croissance s'est poursuivie sur un rythme élevé au troisième trimestre, qui a encore nettement surpris à la hausse. La progression devrait être plus modérée au quatrième trimestre 2025, en raison des effets du shutdown. La résistance de l'économie américaine tient notamment à la santé financière des ménages, dont le patrimoine net global a progressé de près de 60 000 milliards de dollars par rapport à la période pré-Covid, même s'il existe des poches de faiblesse, concentrées sur le segment des ménages à faible revenu. L'essor de l'IA a joué également un rôle-clé, portant la vigueur de l'investissement.

Par ailleurs, l'impact inflationniste des droits de douane a pour le moment été plus contenu que prévu. L'inflation a terminé l'année à 2,7% et reste toujours significativement supérieure de la cible de la Fed. Le marché du travail est assez mitigé, avec des signes manifestes de ralentissement depuis l'été, notamment la décroissance marquée des créations d'emplois. La politique migratoire restrictive contient toutefois la progression du taux de chômage (4,4% fin 2025). C'est cet affaiblissement de l'emploi qui a guidé la politique monétaire de la Fed, davantage que la résistance de l'inflation : après neuf mois de statu quo, la Fed a opéré trois baisses de 25 points de base (pdb) chacune de ses taux directeurs lors des trois dernières réunions de politique monétaire de 2025, portant la borne haute des fed funds à 3,75% en fin d'année.

En Chine, l'année 2025 a été marquée par la guerre commerciale avec les Etats-Unis, qui s'est conclue en novembre par un accord fragile d'un an, englobant les tarifs douaniers et les terres rares. La cible des 5% de croissance devrait une nouvelle fois être atteinte, malgré la décélération de l'activité observée au second semestre. L'environnement économique chinois reste marqué par la déflation, alimentée par la faiblesse de la consommation privée et par la crise immobilière qui se poursuit, sans réel signe d'amélioration. Les ventes au détail continuent de progresser à un rythme nettement inférieur à celui de l'activité, et posent toujours la question de la pérennisation d'un modèle de croissance sans dynamique interne, reposant essentiellement sur le commerce extérieur. Celui-ci a atteint des niveaux records en 2025, en dépit de la baisse des exportations vers les Etats-Unis, le pays ayant rapidement redirigé ses flux commerciaux vers d'autres partenaires en Asie, en Amérique latine ou en Europe.

Dans la zone euro, en miroir des évolutions états-uniennes, l'évolution trimestrielle du PIB a été marquée par les fluctuations des exportations vers les Etats-Unis. Celles-ci ont fortement augmenté au premier trimestre, en anticipation de la hausse des droits de douane, puis reculé ; mais le contrecoup a été sensiblement moins marqué que redouté et la croissance a surpris par sa résistance. Ainsi, malgré un commerce extérieur mis à mal par les droits de douane, la vigueur de l'euro et la concurrence asiatique, la bonne santé des agents privés et la résistance de la demande intérieure ont permis à la zone euro d'afficher une croissance en accélération, de l'ordre de 1,4% en 2025 après 0,8% en 2024. L'inflation a retrouvé sa cible (2% en décembre), laissant la BCE dans une position confortable pour maintenir ses taux inchangés depuis juin 2025 (taux de dépôt à 2%), après une baisse de 100 points de base sur le premier semestre.

En France, l'activité a ralenti en moyenne annuelle en 2025 (0,8% après 1,1% en 2024), mais elle sera restée particulièrement résiliente, malgré un contexte politique toujours instable. Le ralentissement de l'activité provient surtout du commerce extérieur, qui, après l'avoir soutenue les deux années précédentes, pèse sur la croissance à hauteur de 0,6 point en 2025 (après une contribution de +1,3 point en 2024), en raison d'un ralentissement des exportations et d'un rebond des importations. En outre, malgré un moindre recul de l'investissement par rapport à 2024 (-0,2%, après -1,3%), la demande intérieure finale hors stocks est freinée par le net ralentissement de la consommation des ménages (+0,3% après +1,0%), en dépit de la hausse du pouvoir d'achat. Les comportements de précaution des ménages persistent et le taux d'épargne est resté supérieur à 18%, un niveau historiquement élevé. Les dépenses de consommation des administrations publiques restent, quant à elles, relativement dynamiques. Seule la contribution des variations de stocks s'est redressée. L'inflation a diminué de nouveau en 2025, à 0,9% (au sens de l'indice des prix à la consommation), après 2,0% en 2024. C'est l'une des plus faibles de la zone euro. Le taux de chômage est légèrement remonté (7,6% en moyenne en 2025) mais reste loin des niveaux atteints durant la décennie 2010 (9,6% en moyenne).

En Italie, malgré un contexte international difficile, l'économie s'est montrée résiliente. La croissance est néanmoins restée modérée à 0,5% en moyenne en 2025, malgré une nette reprise de l'investissement. L'année est marquée par la forte volatilité du commerce extérieur – du fait de la politique tarifaire américaine – auquel le secteur exportateur italien reste particulièrement exposé (10% du total des exportations). Si pour le moment, les effets de "front loading" en anticipation des barrières tarifaires américaines ont porté les exportations, ils ont également favorisé une forte croissance des importations ainsi que des effets de déstockage importants, brouillant la lecture des dynamiques économiques sur l'année. L'emploi a continué de croître, favorisant une baisse du taux de chômage, passé sous la barre des 6% en novembre. Si le revenu disponible des ménages s'est redressé, la consommation des ménages n'a pas été au rendez-vous, toujours pénalisée par les comportements d'épargne de précaution.

Des marchés peu sensibles aux inquiétudes internationales

Les différences de temporalité des politiques monétaires de la Fed et de la BCE, ainsi qu'une activité en ralentissement aux Etats-Unis et plutôt en accélération en zone euro, ont conduit à une claire divergence dans l'évolution des taux d'intérêt des deux côtés de l'Atlantique en 2025.

Aux Etats-Unis, la période du Libération Day a conduit à une certaine défiance vis-à-vis des actifs américains et un rebond des taux d'intérêt au printemps, prolongé au début de l'été par les perspectives de largesses budgétaires actées par le One Big Beautifull Bill Act de juillet. Toutefois, la tendance sur l'année a été globalement celle d'un net recul des taux d'intérêt à mesure que le ralentissement du marché du travail se concrétisait et que les perspectives d'assouplissement de la politique monétaire se précisaient : les taux souverains à deux ans (US Treasuries) ont perdu 76 pdb, terminant l'année à 3,5%, et les taux à dix ans ont baissé de 43 points de base à 4,14%, soit une nouvelle pentification de la courbe des taux.

En zone euro, la pentification de la courbe a été encore plus nette, mais s'est opérée via une hausse des taux longs (+61 pdb pour le Bund à 10 ans, à 3% en fin d'année), en partie portée par les annonces budgétaires allemandes, alors que les taux courts étaient stables (à 2,1%). Parallèlement, les spreads souverains se sont réduits, en particulier l'écart du BTP italien à 10 ans vis-à-vis du Bund a diminué de 51 points de base, le taux italien à 10 ans étant resté stable sur l'année ; à 66 pdb le spread italien est tombé légèrement en deçà du spread français qui, à 71 points de base en fin d'année, n'a perdu que 12 points de base, pâtissant de la dégradation des perspectives en matière de trajectoire budgétaire. L'euro a bénéficié de la réduction des écarts entre les rendements américains et européens : il gagne 13,4% en 2025 pour terminer à 1,17 face au dollar.

A rebours des incertitudes et des inquiétudes qui dominent le climat international, les investisseurs en actions sont restés très optimistes, pariant toujours sur les performances des secteurs technologiques et de l'IA, et portés également par les perspectives de croissance des industries de la défense. Malgré une forte volatilité, et notamment une chute marquée au mois d'avril des indices boursiers, le S&P 500 et l'Euro Stoxx 50 ont de

nouveau battu des records ; ils ont gagné respectivement 16,4% et 18,3% sur l'année, quand le CAC 40 progressait de « seulement » 10,4%, pénalisé par les incertitudes politiques.

Seuls les prix des métaux précieux traduisent les fortes inquiétudes qui planent sur les évolutions géopolitiques de la planète. Le prix de l'or a connu une progression fulgurante sur 2025, de plus de 64%.

Perspectives 2026

En comptant sur le soutien de la politique budgétaire, contrepoids à l'adversité

Dans un contexte d'incertitude géopolitique persistante, mais de dissipation du brouillard commercial américain, les rythmes de croissance devraient se maintenir, voire se redresser en 2026. Les actions budgétaires contribueront à cette résistance avec, notamment, la baisse des impôts aux États-Unis et, dans la zone euro, les dépenses liées, d'une part, au plan NGEU et, d'autre part, à la relance allemande.

Aux États-Unis, la croissance en 2025 a ralenti mais a bien résisté malgré l'incertitude et notre scénario envisage une légère accélération à 2,1% en 2026, en raison de décisions politiques et économiques supposées plus favorables. Celles-ci renvoient au second volet des mesures de l'administration Trump, qui se déploient selon le tempo suivant : mesures préjudiciables à court terme à la croissance prises rapidement, car relevant des prérogatives du président, puis, dans un second temps, stimuli budgétaires. En 2026, la politique budgétaire devrait ainsi commencer à produire ses effets et l'incertitude, notamment sur le front commercial, s'estomper sans disparaître. En revanche, la stratégie économique, et tout particulièrement les droits de douane, continueront de nourrir les pressions inflationnistes. L'inflation globale atterrirait ainsi à 2,7% et l'inflation sous-jacente à près de 2,8% d'ici à fin 2026.

En Chine, l'année 2026 sera rythmée par la publication du quinzième plan quinquennal qui fixera les objectifs et les priorités sectorielles chinoises pour les cinq prochaines années. Sans surprise, l'innovation et le développement industriel dans les nouvelles technologies devraient continuer à être au cœur du modèle chinois, malgré les déséquilibres croissants entre investissement et consommation. Les autorités pourraient choisir de maintenir une cible de croissance autour de 5% en 2026 ; notre scénario anticipe plutôt une légère décélération de la croissance à 4,7%, en ligne avec les tendances récentes. L'environnement économique chinois reste marqué par la déflation, alimentée par l'absence de confiance des ménages, la faiblesse de la consommation privée et la crise immobilière qui se poursuit, sans réel signe d'amélioration. Bien que les autorités affirment la nécessité de rééquilibrer la croissance en faveur de la demande domestique, les exportations resteront indispensables.

En zone euro, la résistance de la demande intérieure permet de faire face à un environnement adverse. En 2026, la bonne santé des agents privés, les conditions financières encore favorables et une politique budgétaire légèrement expansionniste permettraient d'absorber le choc de confiance lié à la guerre commerciale et à l'incertitude géopolitique. Notre scénario maintient donc son cap : celui d'une croissance alignée sur son rythme potentiel, soutenue par l'accélération de l'investissement, surtout public, dont une contribution significative provient du plan de dépenses allemand. La croissance pourrait ainsi se situer autour de 1,2% en 2026, une résistance qui fait face cependant à quelques risques : la concurrence accrue des produits asiatiques sur les marchés mondiaux et domestiques pénalise la compétitivité des entreprises européennes et risque de peser sur les évolutions sectorielles. Les ralentissements des secteurs peuvent se propager de façon séquentielle : sans provoquer immédiatement une « dépression » généralisée, ils peuvent, au fil du temps, susciter un ralentissement économique étendu. Enfin, les taux d'inflation totale et sous-jacente (vers 1,8% fin 2026) resteraient inférieurs à la cible de 2%.

En France, l'activité accélèrerait en 2026. Les facteurs de soutien (hausse des dépenses en défense dans l'Union européenne, « bazooka » budgétaire allemand mais aussi redémarrage de l'investissement domestique) l'emporteraient en effet sur les freins (hausse des droits de douane américains, notamment). L'instabilité politique ne pèserait plus particulièrement sur la croissance ; l'ajustement budgétaire serait limité, avec une réduction du déficit public sous 3% du PIB et une stabilisation du ratio de dette de facto retardés.

En Italie, la croissance resterait limitée à 0,5% en 2026, au même niveau qu'en 2025. Les ménages maintiennent une épargne élevée, tandis que les entreprises affichent des marges réduites et une compétitivité-prix incomplètement restaurée. L'économie reste vulnérable aux chocs tarifaires américains. Si la désinflation et l'amélioration des conditions financières stabilisent l'activité, elles n'enclenchent pas de véritable dynamique de rattrapage. La consommation des ménages et l'investissement productif devraient amortir le ralentissement grâce à quelques mesures de soutien prévues en 2026, bien que les marges de manœuvre budgétaires restent limitées.

En termes de politique monétaire, aux États-Unis, résistance de l'inflation et ralentissement supplémentaire contenu du marché du travail justifient de toujours privilégier l'option « ligne dure » de la Fed. Celle-ci devrait marquer une pause jusqu'au début de 2027, conservant la borne haute du taux des fed funds à 3,75%, avant de les réduire. Ces perspectives restent plus prudentes que celles du marché qui, prolongeant sa tendance à l'excès d'optimisme, prévoit un taux légèrement supérieur à 3% vers la fin de l'année 2026. Les risques entourant notre scénario sont plutôt baissiers avec, notamment, des pressions politiques et l'arrivée imminente d'un nouveau président à la Fed. Dans la zone euro, une inflation à la cible et la résistance anticipée de la croissance ne devraient pas inciter la BCE à assouplir davantage sa politique monétaire en 2026 ; elle maintiendrait également ses taux directeurs sur 2026 jusqu'au printemps 2027 avant vraisemblablement de les rehausser face à la solidité de la croissance.

Les taux d'intérêt devraient, en 2026, tant aux États-Unis qu'en zone euro, être soumis à des pressions haussières modérées, que justifient des rythmes de croissance décents et des stimuli budgétaires. En revanche, les mouvements divergents de politique monétaire anticipés pour 2027 (léger assouplissement pour la Fed, resserrement pour la BCE) justifient des déformations différentes des courbes de taux d'intérêt : pentification aux États-Unis et aplatissement dans la zone euro.

Alors que, pour 2026, aux États-Unis, le marché table sur un assouplissement de près de 50 points de base du taux des fed funds, la pause dans l'assouplissement monétaire que suppose notre scénario en 2026 milite en faveur d'une légère hausse du taux d'intérêt à deux ans, dont la baisse récente reflète les attentes de détente monétaire un peu trop optimistes du marché. Notre scénario anticipe un taux à deux ans avoisinant 3,70% fin 2026. Poussé par une croissance légèrement plus soutenue en 2026 et par un besoin de financement public toujours élevé, notre scénario table sur un taux à dix ans à 4,50% fin 2026.

En zone euro, la perspective d'un resserrement monétaire en 2027 devrait se traduire par une remontée des taux d'intérêt. Par rapport à décembre 2025, notre scénario retient en 2026 une hausse de 20 pdb du taux à deux ans. L'augmentation de l'offre de dette allemande conduit à inscrire un très léger redressement du rendement à dix ans. Le resserrement des conditions financières serait moins propice aux émetteurs plus risqués (émetteurs de la périphérie dont France et Italie).

Pour finir, le dollar devrait, en 2026, bénéficier des écarts de rendements, alors qu'il est peu probable que l'euro soit en mesure de profiter des spéculations autour du statut de monnaie de réserve de la devise américaine.

3.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Bilan 2025

2025 aura été une année de résistance, le territoire des Savoie ayant une économie résiliente, portée par une dynamique de plusieurs facteurs puissants et fragiles à la fois : tourisme, immobilier, proximité avec la Suisse.

Le territoire est toujours aussi attractif avec une démographie record (+48 167 individus entre 2016 et 2022 pour la Haute Savoie et +15 607 pour la Savoie soit +0,9% par an sur les deux départements). Nos deux départements affichent une croissance démographique parmi les plus dynamiques de métropole, avec +0,8% en 2025. Le Crédit Agricole des Savoie a enregistré plus de 31 500 nouveaux clients sur l'année 2025.

Concernant les différents marchés :

- **Le marché de l'immobilier** repart avec des ventes dans l'ancien progressant de 11% en France. La Haute Savoie suit le rythme national autour de +10% ; la Savoie quant à elle progresse +6%. Le marché du neuf, sous tension tout au long de l'année avec des délais d'écoulement élevés, montre enfin des signes encourageants de reprise progressive. Le besoin de logements reste important du fait de l'attractivité exceptionnelle de nos deux départements. Les prix se stabilisent mais restent élevés, avec un marché toujours sous pression sur des zones comme Annecy par exemple, avec un taux de vacance faible.
- **Le secteur du tourisme** réalise une année pleine sur l'activité tant l'été que l'hiver, au bénéfice notamment de l'hôtellerie.
- En 2025, le Crédit Agricole des Savoie demeure **le premier partenaire des agriculteurs** des Savoie, en accompagnant près de 9 installations sur 10. Il a joué également pleinement son rôle de partenaire de l'Agriculture avec un accompagnement significatif de ses clients lors de la crise sanitaire majeure traversée par l'élevage savoyard. Le Crédit Agricole des Savoie a mobilisé une enveloppe de 6 M€ pour soutenir la trésorerie des agriculteurs impactés directement par la Dermatose Nodulaire Contagieuse des bovins (DNC). Le CADS continuera d'être proactif en 2026 pour être aux côtés de ses clients agriculteurs dans leurs projets et poursuivra son ambition d'accompagner l'Agriculture des Savoie dans ses transitions.
- **Le marché frontalier**, qui avait connu une croissance remarquable en 2024 avec plus de 4 000 nouveaux frontaliers, affiche cette année une dynamique plus mesurée. Avec plus de 400 nouveaux frontaliers recensés sur notre territoire, nous observons un net ralentissement qui s'inscrit dans le contexte économique et géopolitique particulièrement incertain.

Par ailleurs, les défaillances d'entreprises sur les Savoie et Haute Savoie se stabilisent à fin novembre 2025 autour de 1 250 défaillances cumulées sur 12 mois, alors que la hausse qui se poursuit au niveau national semble ralentir.

Au niveau de l'emploi, le chômage suit la tendance nationale et augmente légèrement en Savoie et en Haute Savoie, à 5,6% et 5,7% de la population au T3 2025 (contre respectivement 5,4% et 5,5% fin 2024). La moyenne régionale s'affiche à 6,6%, et la moyenne nationale, à 7,7%. Nos départements font partie des 10 départements aux taux de chômage le plus faible.

Le Crédit Agricole se positionne en promoteur et façonneur de territoire et ce sont ainsi 47 M€ (soit plus de 40% du résultat 2024) qui ont été investis en 2025, dont 16 M€ dans l'immobilier patrimonial et tertiaire ou de tourisme, 26 M€ dans les entreprises du territoire via sa filiale C2AD et 3 M€ dans les infrastructures et énergies renouvelables.

Perspectives 2026

Les banques ont un rôle central à jouer face aux défis à surmonter par notre société. Le Crédit Agricole des Savoie s'y consacre sur son territoire en tenant son rôle de promoteur et façonneur du territoire avec un positionnement de banquier pour accompagner le financement de toutes les transitions, et un rôle d'investisseur, en utilisant une partie de ses Fonds propres pour accélérer les transitions.
L'année à venir s'annonce sous le signe d'une croissance modérée mais résiliente. L'activité économique des 2 Savoie fait preuve de dynamisme, avec un secteur immobilier en reprise, des défaillances en baisse et un tourisme croissant.

En ce début d'année, le tourisme d'hiver affiche des taux d'occupation élevés, une fréquentation internationale en hausse et un enneigement favorable. L'industrie locale, notamment le décolletage et la mécanique de précision, démarre à un niveau correct. Les carnets de commandes sont stables, mais les entreprises restent vigilantes : les tensions commerciales USA/UE pourraient peser sur les exportateurs. La trésorerie est jugée plus tendue qu'en 2024, conséquence directe du ralentissement européen.

Le Crédit Agricole des Savoie lance son projet d'entreprise SMILE qui vise à imaginer ensemble la banque simple et novatrice qui enthousiasme nos clients et nous rend fiers :

- Une banque qui facilite le quotidien de ses clients et de ses collaborateurs.

- Une banque qui accélère sa transformation digitale et où chacun des collaborateurs réinvente ses pratiques au service d'une très forte culture client.
- Une banque qui fait de chaque échange avec ses clients une expérience marquante et qui sait en attirer de nouveaux.
- Une banque mutualiste qui place le client au centre et qui s'engage pleinement en tant que leader sur les défis de ses territoires.

Le Crédit Agricole des Savoie continue en effet d'innover pour les frontaliers avec le deuxième volet de l'offre Elvet, qui leur apportera encore plus de souplesse dans leur gestion bancaire au quotidien. En matière de RSE, 2026 verra le lancement de « Mon Energie By CA », une offre d'autoconsommation solaire clé en main pour les particuliers via Comwatt, afin de promouvoir et accompagner nos clients dans leur projet de transition énergétique. Une nouvelle expertise autour de la gestion des parcelles forestières sera développée également, offrant conseil dans la gestion durable et diversification des offres bancaires pour nos clients propriétaires de forêts.

3.1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le Crédit Agricole des Savoie, banque universelle de proximité des Savoyards et Hauts-Savoyards, a continué d'apporter son soutien et d'accompagner les acteurs du territoire tout au long de l'année 2025

- **La conquête de nouveaux clients**

En 2025, la conquête client s'est poursuivie avec plus de 31 500 nouveaux clients, portant à 728 874 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance, dont plus de 391 600 sociétaires qui partagent les valeurs mutualistes du groupe Crédit Agricole.

- **La ressource Clientèle**

En 2025, **la Collecte totale** affiche une progression de +2,7% (**+0,8 Mds€**) et atteint, en fin d'année, un encours de **28,5 Mds€.** Cette progression concerne la **Collecte monétaire** pour **+7 M€** (+0,1% sur un an). Elle est composée des dépôts à vue, des comptes d'excédent de trésorerie et des dépôts à terme, et représente, en 2025, 34% de la Collecte totale avec un encours de 9,8 Mds€.
Les dépôts à vue et les comptes d'excédent de trésorerie sont en progression respectivement de +199 M€ et +49 M€. En revanche, les dépôts à terme affichent une baisse de -253 M€.
La Collecte CAM (10,5 Mds€) quant à elle, augmente de +68 M€ sur l'année, alors que les intérêts capitalisés sont à la baisse en 2025 (196 M€ contre 239 M€ en 2024). Elle est composée de produits d'épargne mutualisés au niveau du Groupe Crédit Agricole et représente 37% de la Collecte totale.
Seuls les livrets A et CSL affichent une collecte positive (+274 M€) et compensent la décollecte des PEL, Livrets Fortissimo et LEP (-206 M€).
Enfin, la **collecte Tiers**, augmente de +9% (+675 M€) pour atteindre un encours de 8,2 Mds€. L'assurance vie, avec un encours de 7,3 Mds€, progresse de +636 M€, alors que les emprunts CASA, les emprunts Tiers, FCP Sicav sont en hausse de +39 M€ depuis le début de l'année.

- **Les crédits**

L'encours de total de crédits augmente de +1,7% cette année et atteint **23,1 Mds€** en décembre 2025. Le Crédit Agricole des Savoie a maintenu sa part de marché (37,6%) et a conforté sa place de leader sur le territoire.
Ce sont près de +3,4 Mds€ de nouveaux financements qui ont été accordés par le Crédit Agricole des Savoie en 2025 sur l'ensemble des marchés (+43,8% par rapport à 2024). Cette année marque le retour d'un marché dynamique, les réalisations sont en forte hausse sur l'ensemble des activités pour atteindre +900 M€ sur un an (+44%), dont +600 M€ pour l'habitat (+49%) et +300 M€ pour l'équipement (+50,3%).
L'encours total des Crédits de la Caisse Régionale des Savoie est porté à 72% par les Crédits habitat, à 23% par les crédits à l'équipement des entreprises et professionnels et à 5 % par les crédits de trésorerie et consommation.
Sur un périmètre individuel, l'encours total est de 23 Mds€ au 31 décembre 2025, en hausse de +1,3 % sur l'année. Les crédits titrisés s'élèvent à 119 M€.

- **L’assurance**

Avec l’objectif de devenir l’assureur référent de la région, le Crédit Agricole des Savoie poursuit le développement de son activité. Avec ses filiales Pacifica et Prédica, la Caisse Régionale détient plus de 565 800 contrats d’assurance des biens et des personnes, soit près de 430 200 contrats sur l’assurance IARD, en progression de 5,7% en 2025 et près de 135 600 contrats sur la prévoyance en baisse de -0,8 %.

- **Les autres produits et services**

Nos clients ont continué de s’équiper en services de banque au quotidien et d’adhérer aux offres proposées par la Caisse Régionale des Savoie puisque nos contrats ont augmenté de +1,69 % pour atteindre un stock de 376 612 en décembre 2025.
Ce stock de contrats est composé du panel d’offres suivant : comptes service, comptes à composer, ma banque au quotidien, offre Globe Trotter, WOW et EKO.
Avec plus de 544 500 cartes, le parc carte est quant à lui en progression de +1,6 % sur l’année.

3.1.4. Les faits marquants

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2025**

Au 31/12/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52 %) et établissements de crédit (48 %)) pour un montant de 800 M€.

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Au cours de l'exercice 2025, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2020 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée par anticipation le 27 janvier 2025 pour un montant total de 1 milliard d'euros au niveau Groupe.

- **Capitalisation des avances faites à la société SAS Rue la Boétie**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie avait consenti des avances à la société SAS Rue la Boétie pour un montant de 10,7 M€. Ces avances ont été remboursées par capitalisation pour 7,6 M€. L’encours de titres de la SAS Rue la Boétie a donc progressé d’autant dans le portefeuille d’instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Le reste, soit 3,1 M€, a été remboursé.

- **Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises**

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution. A noter que les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 Md€ et

1,1Md€ disposent d'un « lissage » de la contribution exceptionnelle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie entre dans ce dispositif et se voit imposer une contribution exceptionnelle individuelle au taux effectif de 11,84%.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024).

Par ailleurs, une convention de régime de groupe fiscal fixe les règles de répartition et des modalités de paiement de cette contribution exceptionnelle.

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 7,295 M€ dont 2 M€ au titre de l'exercice 2024.

3.2. Analyse des comptes consolidés

3.2.1. Organigramme du groupe crédit agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 12,3 millions de sociétaires qui élisent plus de 27 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2. Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.
Ces états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Mutuel des Savoie
- 64 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.
- CADS Développement
- CADS Capital
- CADS Immobilier
- Square Habitat Neuf
- Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)
- Le Fonds dédié Adret Gestion
- Les FCT CA Habitat 2022, 2024 & 2025, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2022, Mars 2024 et Mars 2025.
- FINAURA
- Foncière
- CAD INVEST

Hormis la SETAM et FINAURA qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

3.2.3. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	**Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR**	**Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR**	**Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR**
Caisse régionale	499 116	180 651	107 680
Caisses locales	8 332	7 182	6 351
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.	94 471	12 249	7 600
FCT	4 262	4 262	3 230
CADS Développement	213	-550	-302
CADS Capital	3 703	3 352	3 883
Adret Gestion	8 497	8 497	6 257
CADS Immobilier	859	5	4
Square Habitat Neuf	904	-60	-60
SETAM + FINAURA	0	0	18 065
FONCIERE	667	-418	-540
CAD INVEST	783	-111	-908

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie**

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales**

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 338 millions d'euros qu'elle rémunère.
Le cumul des comptes de résultat 2025 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 13,1 millions d'euros, après l'encaissement de 6,8 M€ d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 8,3 M€ d'intérêts des BMTN.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse**

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. L'entité contribue au total bilan à hauteur de 7,3 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. A cette date, les encours de crédits atteignent 6,4 milliards d'euros et augmentent sur la période de 0,3 milliard d'euros en raison du cumul de la variation des encours et des variations de change. Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 134 millions d'euros et a perçu au 31 décembre 2025 une commission de 0,3 million d'euros.
Au 31 décembre 2025, la contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 7,6 M€ contre 6,8 M€ au 31 décembre 2024.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement**

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.
Au 31 décembre 2025, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de -0,3 M€ contre 0,7 M€ au 31 décembre 2024.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital**

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 80 M€, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2025, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 3,9 M€ contre 0,7 M€ au 31 décembre 2024.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion**

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2025, la contribution au résultat consolidé d'Adret Gestion était de 6,3 M€ contre 5,8 M€ au 31 décembre 2024.

- **La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation**

Le « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » a été dissout au cours de l'exercice 2025.

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 9 mars 2022. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 5,4 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. Au 31/12/2025, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 37 millions d'euros de capital restant dû.

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 17 avril 2024. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été auto-souscrite par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 25 millions d'euros et placée sur le marché pour 21 millions d'euros. Au 31/12/2025, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 46 millions d'euros de capital restant dû.

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 17/04/2025. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 1,8 millions d'euros. Cette opération a été auto-souscrite par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 19 millions d'euros et placée sur le marché pour 17 millions d'euros. Au 31/12/2025, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 36 millions d'euros de capital restant dû.

- **La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne)**

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.
Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31/12/2024 (inchangé par rapport au 31/12/2019). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 82,8 millions d'euros.
Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2025 sont :
- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 65 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 17,8 millions d'euros.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Immobilier**

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés. Elle détient à ce jour les titres des sociétés juridiques du réseau Square Habitat.
Une partie de l'activité comptable de CADS Immobilier est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2025, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,3 M€.
Au 31 décembre 2025, son encours de titres de participation s'élève à 5,6 M€ et sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0 M€.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Square Habitat Neuf des Savoie**

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.
Une partie de l'activité comptable de Square Habitat Neuf des Savoie est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2025, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,02 M€.
Au 31/12/2025, la contribution de Square Habitat Neuf des Savoie au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,1 M€.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A**

La Caisse régionale détient 2,16% de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la SAS Foncière**

La société Foncière a pour objet le développement et la gestion d'une activité immobilière patrimoniale. Elle acquiert et participe à la promotion de biens immobiliers qui seront revendus ou destinés à la location.
Une partie de l'activité comptable de la SAS Foncière est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2025, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,3 M€.
Au 31/12/2025, la contribution de la SAS Foncière au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,5 M€.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et FINAURA**

La société FINAURA a été constituée en décembre 2013. L'objet social de l'entité est la prise de tout intérêt ou participation dans le capital de toutes sociétés. Son patrimoine est aujourd'hui constitué d'actifs de nature immobilière.
Elle fait l'objet d'un contrôle conjoint entre plusieurs Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 10% de la société FINAURA qui est ainsi consolidée selon la méthode de mise en équivalence.
Au 31/12/2025, la contribution de FINAURA au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,3 M€.

- **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CAD INVEST :**

La société CAD Invest a été constituée en décembre 2020. L'entité a pour objet social l'activité de marchand de biens immobiliers incluant l'acquisition, la construction, la gestion et la promotion de biens ainsi que diverses prestations de services associés. Elle est détenue par l'entité Foncière à hauteur de 100%, elle-même détenue intégralement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Au 31/12/2025, la contribution de la SAS CAD Invest au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,9 M€.

3.2.4. Résultat consolidé

Montant en K€	2025	2024	Variations	
			Montants	%
PNB	621 807	595 738	26 069	4%
Charges générales d'exploitation	-373 662	-364 319	9 343	3%
Résultat brut d'exploitation	215 059	197 693	17 366	9%
Coût du risque	-43 784	-46 345	-2 561	-6%
Résultat d'Exploitation	171 276	151 346	19 930	13%
Résultat avant impôt	188 456	160 033	28 423	18%
Impôt sur les bénéfices	-30 723	-17 775	12 948	73%
Résultat net	157 733	142 258	15 475	11%
Résultat net part du groupe	151 259	136 498	14 761	11%

- **PNB**

A 621,8 millions d'euros, le PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est en augmentation de 4% (+26 M€) sur l'exercice 2025. Cette progression est détaillée selon la décomposition ci-dessous :

Marge d'intermédiation globale

La marge d'intermédiation globale est en hausse de +10 M€ sur l'exercice 2025. Cette hausse est essentiellement liée à l'environnement de taux qui a été favorable pour l'activité bancaire. En effet, dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, les produits d'intérêt des crédits ont progressé de +23 M€, sous l'effet d'un effet taux comme d'un effet volume. En parallèle, les charges d'intérêts liées à la rémunération de la collecte sont en baisse de 26,2 millions d'euros. De la même manière, le coût du refinancement a bénéficié d'une économie de 36 M€ sur l'exercice 2025. Ce résultat d'intermédiation est accompagné d'une gestion du risque de taux pour laquelle le résultat de couverture, toujours positif, s'est contracté de 78 M€.

D'autre part, concernant l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., les effets de la baisse des taux de la BNS ont commencé à impacter négativement la MIG qui marque une baisse de -3,7 M€ par rapport à fin décembre 2024. Un contexte de taux bas lui est plutôt défavorable, avec notamment des enjeux de coût du refinancement et la collecte.

Marge sur commissions

La marge sur commissions est en hausse de 11,4 millions d'euros sur l'exercice 2025. Cette augmentation est essentiellement due à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'activité Assurance est portée par l'IARD qui progresse de +3,3 M€ sur l'exercice 2025. Cette performance est néanmoins compensée par le résultat sur l'ADE qui se contracte de -3,2 M€. L'activité sur l'Assurance-vie a bénéficié d'une bonne dynamique. Hors éléments exceptionnels, les commissions liées ont progressé de +2,2 M€ sur l'année.
La marge sur commissions est également portée par les commissions cartes avec une progression de +1,3 M€ sur l'exercice 2025, les commissions sur Titres en progression de +1,2 M€ ainsi que celles sur le Change qui augmentent de +1,1 M€.

Cette hausse des produits est renforcée par le fait que les commissions de collecte CAM étaient jusqu'au 31/12/2024 présenté dans la marge sur commissions alors qu'elles sont dans la marge d'intermédiation globale depuis le 01/01/2025. Ce reclassement a un effet positif sur la marge sur commissions de 3,3 M€.

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. voit sa marge sur commissions progresser de +2,5 M€ essentiellement grâce à l'activité Change.

Gains et pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat

L'exercice 2025 est marqué par une hausse de la variation de la juste valeur des OPCVM détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de +9,1 M€, ainsi que par la progression de +5,4 M€ des gains perçus sur les opérations de change réalisées pour les clients (essentiellement dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et dans l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. respectivement pour +0,9 M€ et +4,2 M€)

Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)

La rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables s'élève sur l'exercice 2025 à 63 M€. Elle progresse de +1,9 M€ sur un an, hausse qui s'explique essentiellement par le dividende de la SAS Rue la Boétie qui progresse de +3 M€.

- **Charges générales d'exploitation**

En vision consolidée, les frais de personnel, augmentent de +4% par rapport à 2024.

Les autres charges augmentent au global de +0,4 M€ avec comme principales variations une hausse de +1,6 M€ de la charge informatique, essentiellement portée par l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. Cette progression est compensée par la baisse du coût des services extérieurs de 1,5 M€.

- **Coût du risque**

A fin 2025, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie clôture son exercice avec une dotation nette en coût du risque de 43,8 millions d'euros, en baisse de 2,6 millions d'euros. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a participé au coût du risque à hauteur de 49 M€ à fin décembre 2025. Les dépréciations sur créances douteuses sont en progression, en lien avec la hausse de l'encours douteux. La dotation sur créances douteuses s'élève à 18,8 M€ au 31/12/2025. A noter que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à une cession de créances douteuses pour 12,5 M€ de capital sur le mois de décembre.
Les dépréciations sur créances saines et dégradées progressent quant à elles de 16,3 M€ sur l'année, notamment en raison de la prise en compte des risques locaux propres au territoire des deux Savoie.

La filiale suisse Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. termine l'exercice 2025 en reprise de 5,2 M€. Cette reprise est marquée par une reprise de 3,1 M€ sur les créances douteuses ainsi qu'à une reprise de 3 M€ sur les créances saines et dégradées. Ce niveau de coût du risque est en corrélation avec un risque faible sur le marché immobilier en Suisse.

- **Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt courant et différé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 30,7 millions d'euros à fin 2025. L'essentiel de la charge d'impôts est supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 23,8 M€.
La hausse de la charge d'impôt de + 12,9 M€ est presque intégralement liée à l'impôt courant qui est marqué par la surtaxe d'IS pour +7,3 M€.

La répartition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

(En milliers d'euros)	**2025**	**2024**
Impôt courant	-43 866	-30 088
Impôt différé	13 143	12 313
Impôt sur les bénéfices	-30 723	-17 775

3.2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF *(en milliers d'euros)*	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**Variation**	
			Montants	**%**
Caisse, banques centrales	583 648	600 617	-16 969	-2,83%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	712 839	499 700	213 139	42,65%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	*26 900*	*22 827*	*4 073*	*17,84%*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	*685 939*	*476 873*	*209 066*	*43,84%*
Instruments dérivés de couverture	191 024	168 069	22 956	13,66%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 256 759	1 942 807	313 952	16,16%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			*0*	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	*2 256 759*	*1 942 807*	*313 952*	*16,16%*
Actifs financiers au coût amorti	34 717 958	33 819 968	897 990	2,66%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*3 610 712*	*3 313 108*	*297 604*	*8,98%*
Prêts et créances sur la clientèle	*29 090 149*	*28 439 961*	*650 188*	*2,29%*
Titres de dettes	*2 017 097*	*2 066 900*	*-49 802*	*-2,41%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-115 525	-48 215	-67 310	139,60%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	135 517	131 276	4 241	3,23%
Comptes de régularisation et actifs divers	340 290	310 105	30 185	9,73%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	93 107	78 179	14 928	19,09%
Immeubles de placement	129 627	109 972	19 655	17,87%
Immobilisations corporelles	174 916	184 030	-9 114	-4,95%
Immobilisations incorporelles	30 763	30 744	19	0,06%
Ecarts d'acquisition	7 875		7 875	
TOTAL DE L'ACTIF	**39 258 799**	**37 827 252**	**1 431 546**	**3,78%**

- **Actif**

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat

La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat est liée à la conjugaison des variations du portefeuille de titres placement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des variations de juste valeur des swaps dont la justification de couverture n'a pu être établie au sens de la réglementation comptable internationale. Le portefeuille d'OPCVM de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (dont OPCVM obligataires) est en hausse de +209 M€ dont 144 M€ d'acquisitions d'OPC Amundi CA, 23,5 M€ de souscription d'EMTN et +6,1 M€ de hausse de la juste valeur du portefeuille détenu.

La valeur au bilan du fonds dédié Adret Gestion a progressé en raison d'acquisitions nettes des cessions de +22 M€ et de la hausse de la juste valeur du portefeuille de +8 M€.

Instruments dérivés de couverture

La variation est presque intégralement liée à la variation de juste valeur des instruments de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+26,4 M€) qui détient essentiellement des swaps de taux prêteurs fixe et emprunteurs taux variable, dans une optique de couverture du risque de taux.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

L'encours d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables détenu par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 2,26 milliards d'euros au 31/12/2025, en progression de +314 M€.

Les variations portent essentiellement sur l'évolution de la juste valeur des participations détenues. Les hausses les plus significatives constatées concernent les titres SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation avec des

hausses de respectivement +145,7 M€ et +113,6 M€. Ces hausses sont fortement corrélées avec la variation du cours de bourse du titre Crédit Agricole S.A. Des augmentations de capital sont également venues étayer la valeur du portefeuille de titres, dont la SAS Rue la Boétie pour 7,6 M€, SACAM Avenir pour 8,6 M€ et SACAM Santé et Territoires pour 3,6 M€.

Le portefeuille de CADS Capital a augmenté de 29,4 M€, essentiellement sur les variations de juste valeur des titres.

Le portefeuille de CADS Développement a augmenté de 15,5 M€, essentiellement lié à des acquisitions (+9,7 M€ net des cessions) et de la variation de juste valeur du portefeuille pour +5,9 M€.

Le portefeuille de FONCIERE a augmenté de 9,9 M€, essentiellement lié à des acquisitions de titres de sociétés immobilières.

Prêt et créances sur les établissements de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 3,6 milliards d'euros, en hausse de 296,7 M€ sur l'exercice 2025, soit une hausse de 9%. Celle-ci s'explique essentiellement par la hausse des placements monétaires à terme pour 313 M€, des DAT CASA Devise pour 7,1 M€ et des prêts en blanc pour 18 M€.

Le compte courant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est en augmentation de 91,4 M€ alors que l'on constate une diminution de -55 M€ sur le compte Cash LCR. Cela découle du pilotage des besoins de liquidité (LCR) ainsi que des opportunités de placement.

Ces variations sont légèrement compensées par la diminution des titres reçus en pension (-103,8 M€).

Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole des Savoie s'élèvent au 31/12/2025 à 29,1 milliards d'euros, en hausse de 0,65 milliards d'euros en un an (+2,3%). Les contributions sont essentiellement partagées entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (22,6 milliards d'euros de crédits) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (6,3 milliards d'euros de crédits). La hausse des encours de crédits à la clientèle est portée conjointement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+0,35 milliard d'euros), et par CANB (+0,3 milliards d'euros).

La variation des crédits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique par la hausse de l'encours habitat (+320 M€) et de l'encours équipement (+162 M€) tandis que l'encours de crédits de trésorerie continue de diminuer (-97 M€) avec pour explication principale le remboursement des encours de Prêts Garantis par l'Etat.

Les titres de dettes

L'encours de titres de dettes détenu pars le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 2 milliards d'euros au 31/12/2025 contre 2,07 milliards d'euros au 31/12/2024, soit une baisse de 0,050 milliard d'euros sur l'exercice 2025.

La variation des titres obligataires est essentiellement liée à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+6,4 M€) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (-56,2 M€).

Chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., la variation est liée au portefeuille de titres HQLA dont les remboursements ont été supérieurs aux acquisitions.

Au cours de la période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et a procédé à la cession de titres de dettes. Ces cessions sont considérées comme non significative au regard de l'encours de titres de dettes détenu. Encadrées et limitées conformément à IFRS 9, ne remettent pas en cause le modèle de gestion du portefeuille (dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs) auxquels les actifs financiers sont rattachés. Le montant des cessions de titres d'investissement s'est élevé à 37 M€. Les moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à -4,9 M€.

Comptes de régularisations et actifs divers

Les comptes de régularisation et actifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31/12/2025 à 0,34 milliards d'euros, en hausse de 0,03 milliards d'euros sur la période. L'essentiel des variations est lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité CAD Invest (+25,5 M€) et à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie (cotisation d'assurances appelées, valeurs reçues à l'encaissement, chèques et virements en attente…). Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document.

Bilan PASSIF *(en milliers d'euros)*	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26 466	22 189	4 277	19,28%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*26 466*	*22 189*	4 277	19,28%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			0	
Instruments dérivés de couverture	118 068	173 839	-55 771	-32,08%
Passifs financiers au coût amorti	33 501 434	32 544 225	957 209	2,94%
Dettes envers les établissements de crédit (1)	*18 195 601*	*17 772 540*	423 061	2,38%
Dettes envers la clientèle	*12 687 711*	*12 458 393*	229 318	1,84%
Dettes représentées par un titre (1)	*2 618 121*	*2 313 292*	304 829	13,18%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 325	-3 193	-132	4,13%
Passifs d'impôts courants et différés	6 355	7 083	-728	-10,27%
Comptes de régularisation et passifs divers	545 076	474 669	70 407	14,83%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	87 163	85 286	1 878	2,20%
Dettes subordonnées	6	9	-3	-33,33%
Total dettes	**34 281 243**	**33 304 107**	**977 136**	**2,93%**
Capitaux propres	**4 977 554**	**4 523 145**	**454 409**	**10,05%**
Capitaux propres part du Groupe	4 758 355	4 309 556	448 798	10,41%
Capital et réserves liées	602 714	583 929	18785	3,22%
Réserves consolidées	3 120 260	3 001 596	118 664	3,95%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	884 121	587 534	296 588	50,48%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	151 259	136 498	14 762	10,81%
Participations ne donnant pas le contrôle	219 199	213 588	5 611	2,63%
TOTAL DU PASSIF	**39 258 798**	**37 827 252**	**1 431 546**	**3,78%**

(1) La présentation au passif des emprunts obligataires émis par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., a fait l'objet d'un reclassement des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre. Sur la clôture 2024, les emprunts obligataires avaient été positionnés dans les dettes envers les établissements de crédit pour un montant de 2 229 millions d'euros et ont été repositionnés dans les dettes représentées par un titre

- **Passif**

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédits du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31/12/2025 à 18 milliards d'euros, en hausse de +0,4 milliard d'euros (+2%).

Concernant la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de +0,8 milliards d'euros. Cela s'explique essentiellement par une augmentation sur les opérations internes au groupe Crédit Agricole (+0,2 milliard d'euros d'avances, +0,7 milliard d'euros d'emprunts en blanc et -0,1 milliard d'euros de titres donnés en pension).

La hausse du refinancement (essentiellement des emprunts en blanc), répond à la nécessité de financer la hausse de l'activité "crédit" dans un contexte de stabilité de la collecte.

Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31/12/2025 à 12,7 milliards d'euros, en hausse de 0,23 milliards d'euros (+1,84%). Cette hausse se décompose essentiellement en une baisse sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (0,027 milliards d'euros) et une hausse chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (+0,26 milliards d'euros).

Dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, la baisse est essentiellement portée par les dépôts à terme qui régressent de -0,23 milliards d'euros. Cette baisse est compensée par la hausse des DAV de +0,2 milliards d'euros. A noter que les livrets réglementés et non réglementés ont diminué de -0,1 milliard d'euros sur l'exercice 2024.

Chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. l'encours de DAV est en hausse de +0,31 milliards d'euros, hausse légèrement compensée par une baisse des comptes à terme de -0,05 milliards d'euros.

Les dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre s'élèvent au 31/12/2025 à 2,6 Mds€. Elles sont essentiellement composées d'emprunts obligataires émises par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. La variation de l'encours d'emprunt obligataire est essentiellement expliquée par l'arrivée à échéance d'une nouvelle société de titrisation. Les spécificités de ces entités de titrisation sont détaillées dans la partie « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent document.

Comptes de régularisations et passifs divers

Les comptes de régularisation et passifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31/12/2025 à 0,55 milliards d'euros, en hausse de 0,07 milliards d'euros.

La variation est liée à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ainsi que les charges à payer de fin d'exercice. Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document.

Les capitaux propres

La variation des capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique par la réalisation du résultat 2025 des entités du Groupe Crédit Agricole des Savoie (151,3 millions d'euros) ainsi que par la distribution du résultat de 2024 à ses actionnaires et sociétaires. Cette distribution s'est opérée conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2025, à savoir une distribution de 8,3 millions d'euros à SACAM Mutualisation et 13 M€ aux sociétaires des Caisses locales.

Elle est également expliquée par l'affectation du résultat en réserves qui s'est élevé à 137 millions d'euros ainsi que par l'augmentation du capital des Caisses locales de +18,8 millions d'euros suite aux souscriptions nettes des remboursements de parts sociales des sociétaires.

Les capitaux propres ont également varié corollairement à la variation de valeur des titres de participations comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables pour +287 millions d'euros dont +145,7 millions d'euros sur les titres SAS Rue La Boétie et + 113,6 millions d'euros sur les titres SACAM Mutualisation.

Les capitaux propres ont également été impactés par la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour +4 millions d'euros (net d'impôts différés).

Enfin, la variation des gains et pertes actuariels (nette d'impôts différés) des avantages postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'est élevée à +3 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Ainsi, les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont en hausse de +449 millions d'euros et sont ainsi supérieurs à 4,8 milliards d'euros au 31/12/2025.

3.2.6. Activité et résultat des filiales

Dans cette partie du présent rapport de gestion, les données du Fonds commun de titrisation et des Caisses locales ne seront pas présentées.

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.	6 457 374	0	443 099	1457%
CADS Développement	55 405	52 096	30 380	182%
Adret Gestion	20 301	0	241 258	8%
SETAM			217 129	
CADS Capital	87 561	84 171	176 101	50%
Square Habitat Neuf	298	0	694	43%
CADS Immobilier	3 175	2 859	5 791	55%
Foncière	63 814	57 589	131 821	48%
CAD Invest	14 081	3 496	16 265	87%

La présentation de l'activité et du résultat des filiales est présentée dans le paragraphe 3.2.3 « Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale » du présent rapport de gestion.

- **Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.**

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'encours de crédits s'élève à 5,9 milliards de francs suisses et est en progression sur l'exercice 2024 de +0,5 milliard de francs suisses.

Le PNB de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'élèvent à 93,5 millions de francs suisses contre 88,6 millions de francs suisses au 31/12/2024, soit une hausse de 4,9 millions de francs suisses (+5,6%).

La hausse du PNB s'explique par :

- Une baisse de la MIG à hauteur de -1,1 MCHF, essentiellement en raison de la forte baisse des produits d'intérêts de l'ordre de 20,7 MCHF, en partie compensée par une baisse importante des charges d'intérêts de 17,8 MCHF.
- Une augmentation de la marge sur commissions à hauteur de 2,6 MCHF par rapport à décembre 2024 essentiellement grâce à la marge réalisée sur les commissions clientèle (frais bancaires, revenus sur les packs…) et la baisse des rétrocessions de commissions.
- Une augmentation de résultat de change en hausse de +3,5 MCHF (+16%) essentiellement grâce au volume de change réalisé par les clients (pour beaucoup frontaliers).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 69,9 millions de francs suisses contre 64,7 millions de francs suisses au 31/12/2024, soit une hausse de 5,2 millions de francs suisses (+8%). Cette variation s'explique notamment par la hausse des charges de personnel de 2,7 millions de francs suisses.

Après intégration de la charge d'impôts en hausse de 1,2 million de francs suisses, le résultat net en normes suisses s'établit à 11,1 millions de francs suisses contre 13,8 millions de francs suisses au 31/12/2024, soit une baisse de 2,7 millions de francs suisses (-20%).

Le résultat IFRS s'établit à 14,1 millions d'euros. La différence entre le résultat en normes suisses et en normes IFRS est essentiellement expliquée par l'annulation du FRBG (+1M€), les provisions pour engagement de fin de carrière (-1 M€) et par l'application du modèle IFRS 9 de provisionnement des créances saines et dégradées qui a généré une reprise de provisions (2,8M€).

- **CADS Développement**

CADS Développement exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à -0,3 million d'euros. Ce résultat déficitaire est principalement lié à la baisse de valorisation du portefeuille obligataire.

- **Adret Gestion**

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée.

Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à 6,3 millions d'euros. Ce niveau de résultat est majoritairement lié à la hausse de juste valeur des titres détenus.

- **Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)**

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027.

Au 31/12/2025, la contribution de la SETAM au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 17,8 M€, notamment grâce à une saison 2024/2025 satisfaisante et à des prévisions de fréquentation sur 2026 optimistes, ainsi qu'à la prise en compte du résultat des filiales du Groupe SETAM.

- **CADS Capital**

CADS Capital exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.

Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à 6,6 millions d'euros. Le résultat est notamment constitué des dividendes reçus des titres détenus à hauteur de 7,6 M€ ainsi que des intérêts versés à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur l'avance en compte courant pour -1,9 M€.

- **Square Habitat Neuf**

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à -0,06 million d'euros. Le résultat est essentiellement constitué des honoraires de transaction sur les ventes des biens immobiliers pour 1,2 million d'euros diminués des charges d'exploitation de la filiale (commissions d'apporteurs d'affaires, charges salariales, impôts et taxes…).

- **CADS Immobilier**

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés.

Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à 4 milliers d'euros.

- **Foncière**

La société Foncière a pour objet le développement et la gestion d'une activité immobilière patrimoniale. Elle acquiert et participe à la promotion de biens immobiliers qui seront revendus ou destinés à la location.

Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à 0,15 million d'euros. Les revenus de la filiale sont essentiellement constitués des produits issus des immeubles de placement (7M€) et des refacturations de charges. Ces produits sont diminués des charges d'intérêt sur avances en comptes courants, des charges d'exploitation et des impôts et taxes.

- **CAD Invest**

La société CAD Invest a pour objet la construction d'un ensemble immobilier de bureaux pour en réaliser la gestion locative et une revente partielle de certains biens immobiliers.

Au 31/12/2025, son résultat IFRS s'élève à -0,09 million d'euros. Ce résultat se compose principalement des charges liées à la construction des biens immobiliers et des produits afférents à la constatation du chiffre d'affaires à l'avancement. Cet exercice est marqué par un chiffre d'affaires limité mais en ligne avec le rythme des réservations et des travaux.

3.3. Analyse des comptes individuels

3.3.1. Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	N	N-1	Variations	
			Montants	%
PNB	**519 822**	**496 316**	**23 505**	**5%**
Charges générales d'exploitation	-318 089	-313 752	-4 336	1%
Résultat brut d'exploitation	**201 733**	**182 564**	**19 169**	**10%**
Coût du risque	-45 056	-38 989	-6 067	16%
Résultat d'Exploitation	**156 677**	**143 575**	**13 102**	**9%**
Résultat net sur actif immobilisé	-1 176	1 948	-3 124	-160%
Résultat avant impôt	**155 501**	**145 523**	**9 978**	**7%**
Impôt sur les bénéfices	-39 765	-27 505	-12 259	45%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	2 000	-7 000	9 000	-129%
Résulat net	**117 736**	**111 017**	**6 719**	**6%**

Produit net bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le **Produit Net Bancaire (PNB)**, différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. En 2025, le PNB s'établit à 519,8 M€, en hausse de +4,7%, soit +23,5 M€ sur un an.

Le **PNB d'activité** augmente de 10 M€ en 2025 (+2,4%) pour atteindre 427,5 M€.

La **marge d'intermédiation globale** est en hausse de +6,6 M€ sur un an (+4,1 %) et se positionne à 167,5 M€. La reprise de provision Epargne Logement est moindre de -1,5 M€ par rapport à 2024. Hors soultes et provision Epargne Logement, l'augmentation est de +7,9 M€ (+5,0%), avec un coût moyen du stock de collecte conservée en baisse de 19 bps (1,41%) et un taux moyen des crédits majoré de 9 bps (2,01%). Compte tenu de la forte baisse des taux courts entre janvier 2024 et décembre 2025, le taux moyen de de la ressource de marché et des placements monétaires diminuent. Mécaniquement la couverture est moins bénéficiaire, même si elle continue d'afficher des gains.

Les **commissions clientèles** atteignent 259,9 M€, avec une progression de +3,5 M€ sur 1 an (+1,4%). Les évolutions sont disparates selon les domaines d'activité. L'IARD progresse de +3,3 M€ sur l'année (+10,1%) et l'ADE est plus à la peine par rapport à 2024 avec une baisse de -3,2 M€ (-4,9%). Les Cartes progressent globalement de +1,3M€ (+3,4%),
Les Titres sont en hausse de +1,2 M€ (+13,8%), le Change de +1,1 M€ (+8,7%) et la prévoyance +1,4 M€ (+15,7%). L'Assurance Vie, les services, et les dysfonctionnements progressent négativement sur l'année : -0,5 M€ (-2%) sur l'Assurance vie malgré la bonne dynamique de la filière, -0,3 M€ (-1,2%) sur les services, et -0,7 M€ (-3,6%) sur les dysfonctionnements.
Les « Autres commissions » affichent également une baisse de -0,2 M€ en incluant des effets opposés (cela concerne les cautions CAMCA, le fonctionnement courant des crédits hors frais de dossiers et la gratuité des virements instantanés…).

Le **PNB Fonds Propres**, en hausse de +13,4 M€ sur un an (+17,0%) se positionne à 92,3 M€.

Le PNB Fonds Propres 2025 intègre 4,5 M€ de rémunération des avances en comptes courant d'associés (vs 8,1 M€ 2024) et 67,2 M€ de dividendes, stables depuis septembre (vs 63,9 M€ un an plus tôt dont +2,9 M€ de Rue La Boétie et +0,8 M€ de CANB).

Il comptabilise également -1,0 M€ de dotation nette de provision sur titres de placements (vs -3,5 M€ 2024) et bénéficie de +5,4 M€ d'externalisation de plus-value sur cession de titres de placement (vs +1,2 M€ en 2024). Les revenus des titres sont supérieurs de +4,6 M€ vs 2024, dont 4,2 M€ sur les titres d'investissement.

Le résultat brut d'exploitation

Les **charges générales d'exploitation** augmentent de +4,3 M€ sur l'exercice (+1,38%) pour s'établir à 318 M€. Les frais de personnel, progressent de +5,9 M€ (+3,2%) sur un an, avec un intéressement chargé en hausse de +2,6 M€ (+13,6%).
La charge de sous-traitance interne informatique (dont CA Technologies) est quasi stable de +0,1%. Les dotations aux amortissements et aux provisions diminuent de -4,6% (-0,9 M€) et les autres charges, de -1,0% (-0,7 M€).

Sous l'effet d'une progression plus favorable du PNB que des charges de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation s'établit à 201,7 M€ (+10,5%). Le coefficient d'exploitation s'affiche à 61,2% contre 63,2% en 2024.

Le résultat d'exploitation
Le **coût du risque** est négatif de -45,1 M€ (vs -39 M€ en 2024). Il intègre 18,8 M€ de dotations aux provisions affectées (y compris provisions pour risques d'exécution d'engagements), 16,3 M€ de dotations au titre des provision IFRS9 et 10 M€ de dotation aux provisions pour risques et litiges.
Le résultat d'exploitation s'établit à 201,7 M€ en hausse de +10,5% sur un an.

Le résultat Net
Le **résultat net sur actif immobilisé** représente une charge de 1,2 M€ (vs. Produit de 1,9M€ l'an passé). Il intègre notamment -5 M€ de moins-values sur titres compensés par la reprise de +4,4 M€ sur le titre SACAM International, -0,6 M€ de dotation sur immobilisations financières, et une plus-value de cession immobilière quasi nulle.

L'impôt sur les sociétés est en hausse de +44,6 % sur un an à 39,8 M€.
Le FRBG est repris de 2 M€ et s'élève à 245,8 M€
Le **résultat net de l'exercice 2025** s'affiche à **117,7 M€,** en augmentation de +6,1% par rapport à 2024 soit +6,7M€.

3.3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations en vigueur pour les établissements financiers et en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.
Le bilan social évolue de + 980 M€ par rapport à 2024. Les principaux postes de variation sont les suivants :

ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	936 680	921 285	15 395	2%
Opérations internes au Crédit Agricole	3 110 689	2 798 554	312 135	11%
Opérations avec la clientèle	22 829 894	22 441 309	388 585	2%
Opérations sur titres	1 945 925	1 739 443	206 482	12%
Valeurs immobilisées	2 004 892	1 950 152	54 740	3%
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	370 897	367 749	3 148	1%
TOTAL DE L'ACTIF	**31 198 977**	**30 218 492**	**980 485**	**3%**

Les « **Opérations interbancaires et assimilées** » augmentent de **+15 M€** (+1,67%), expliqués principalement par la hausse d'obligation d'Etat (+25 M€). Les encours de caisses et Banques Centrales sont en diminution de -3 M€ (baisse de -4 M€ du compte BDF et légère hausse de +0,8 M€ des encours de billets de banque).

Les « **Opérations internes au Crédit Agricole** » affichent une hausse de **+312 M€** sur un an (+11,15%), dont +313 M€ de placements monétaires à terme, +18 M€ de placement de trésorerie auprès de CASA, +7,1 M€ de DAT CASA et -27 M€ liés au compte Cash LCR.

Les « **Opérations avec la clientèle** » (encours de crédit diminués des dépréciations sur créances douteuses et litigieuses) ont une croissance positive de **+388 M€** sur l'exercice (+1,7%), avec notamment, +315 M€ sur les crédits habitat, +132 M€ sur les crédits équipement et un amortissement des PGE de la clientèle financière représentant -98 M€.

Les « **Opérations sur titres** » progressent de **+206 M€** (+11,87%), en lien principalement avec la hausse des titres Amundi CA (+150 M€), des titres investis sur le fonds dédié Adret Gestion (+32 M€), des auto-call (+13 M€) et des titres Amundi éligible au LCR (+10 M€).

Les « **Valeurs immobilisées** » évoluent de **+ 55 M€** (+2,81%) avec notamment, +34 M€ d'avances faites aux filiales et + 20 M€ de titres groupe (SACAM Avenir, SACAM ST et Rue La Boétie).

PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Opérations internes au Crédit Agricole	16 163 388	15 316 040	847 348	6%
Comptes créditeurs de la clientèle	10 206 882	10 228 827	-21 945	0%
Dettes représentées par un titre				
Comptes de régularisation et passifs divers	550 168	462 818	87 350	19%
Provisions et dettes subordonnées	660 624	616 175	44 449	7%
opérations bancaires et assimilées	331 012	408 381	-77 369	-19%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	245 799	247 799	-2 000	-1%
Capitaux propres hors FRBG	3 041 104	2 938 452	102 652	3%
TOTAL DU PASSIF	**31 198 977**	**30 218 492**	**980 485**	**3%**

Les **« opérations interne au Crédit Agricole »** augmentent de **+847 M€** (+5,53%) essentiellement liés au refinancement CASA permettant de financer la hausse de l'activité crédit dans un contexte de stabilité de la collecte.

Les **« opérations avec la clientèle »** sont en baisse de **-22 M€** (-0,21%), tirées par la dynamique des DAV qui compense la baisse de l'encours des DAT.

Les **« comptes de régularisation et passif divers »** sont en hausse de **+87 M€** (+18,87%), principalement du fait de la hausse des appels de marge dans le cadre de la valorisation des dérivés de couverture de la Caisse Régionale.

Les **« provisions et dettes subordonnées »** augmentent de **+44 M€** (+7,21%). Cela s'explique par la hausse des provisions pour +26M€, dont 16 M€ de provisions sur les créances saines et dégradées et +10 M€ sur les litiges

clients et risques opérationnels, mais aussi par la hausse des placements des caisses locales de notre Caisse régionale pour +18 M€

- Les **« opérations bancaires et assimilées »** diminuent de **-77 M€** en raison des variations de prêts et emprunts liés aux opérations sur les STT : dissolution d'une STT (-29 M€) et mise en place d'une nouvelle (+35 M€) ainsi que +68 M€ sur CCT CACIB EUR.
- Le FRBG a été repris de -2,0 M€.
- Avec une mise en réserve de la part non distribuée du résultat 2024 de 95,9 M€, et un résultat supérieur de +6,7 M€, les **capitaux propres**, hors FRBG, progressent de **+102,6 M€**.

3.3.3. Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	**2 190 158**	**2 065 867**	**124 291**	**6,0%**
Engagement de financement	1 431 844	1 264 920	166 924	13,2%
Engagement de garantie	758 283	800 731	-42 448	-5,3%
Engagements sur titres	31	216	-185	-85,6%

Les engagements donnés augmentent de **+124 M€** dont +167 M€ au titre des engagements de financement (+19 M€ relatifs aux ouvertures de crédits confirmées, +177 M€ de prêts accordés non débloqués, +10 M€ d'engagements sur clientèle dégradée détails) et -42,4M€ sur les engagements de garantie (-46,9 M€ d'engagement d'ordre de la clientèle et +4,5 M€ sur les ordres d'Etablissements de crédit).

(en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	**11 150 516**	**10 506 308**	**644 208**	**6,1%**
Engagement de financement	11 000	25 386	-14 386	-56,7%
Engagement de garantie	11 139 485	10 480 706	658 779	6,3%
Engagements sur titres	31	216	-185	-85,6%

Les engagements reçus sont en hausse de **+644 M€**, avec notamment une hausse de +875 M€ de garanties reçues CAMCA, une baisse -98 M€ des garanties de l'Etat (amortissement des PGE principalement) et une baisse de -195,7 M€ des garanties reçus dans le cadre des financements octroyés. Les engagements de financement quant à eux, baissent de -14 M€.

3.4. Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas évolué au cours de l'exercice 2025.
L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement des parts sociales 2025 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 26 mars 2025.

Le texte de la résolution est le suivant :
« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de 117 735 991,63 €, comme suit :

- À hauteur de la somme de 7 542 186,04 € au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales ;
- À hauteur de la somme de 8 834 480,96 € au titre de dividendes versés aux porteurs de CCA ;
- À hauteur de la somme de 76 019 493,47 € à la Réserve Légale ;
- Le solde, soit la somme de 25 339 831,16 € à la Réserve Facultative.

La mise en paiement sera faite à compter du 15 avril 2026.

3.4.1. Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2024	0,96	0,38	6 766 821
EXERCICE 2023	0,76	0,30	5 357 067
EXERCICE 2022	0,55	0,22	3 876 825

** Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)*

3.4.2. Les Certificats coopératifs d'associé

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2024	3,54	1,42	8 317 570
EXERCICE 2023	3,95	1,58	9 280 904
EXERCICE 2022	4,18	1,67	9 821 311

** Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)*

3.5. Autres filiales et participations

Les titres de participation et de filiales sont présentés dans la note 6 des annexes aux comptes sociaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Sur la base des comptes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie présentés conformément aux normes IFRS, le poste autres filiales et participations est représenté pour 61% par les titres SAS Rue la Boétie et Sacam Mutualisation, Sacam Assurance Caution, Sacam Avenir, Sacam Développement, Sacam Santé et Territoires, Sacam Fireca, Sacam Immobilier, Sacam international, Sacam Participations, Sacam Néopro et Sacam Transition Energie.

3.5.1. Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS REGION (1)	181	-221	50	20,00%
LES FORCES MOTRICES DE LA BIENNE (2)	0	0	0	20,00%
FORET DES SAVOIE (2)	0	0	4 466	100,00%
HYBRID (1)	81	-19	1	100,00%
LES COOPERATIVES REUNIES DES SAVOIE (2)	0	0	24	23,50%
ALTICAIRN REALISATIONS (1)	0	-2 346	0	60,81%
LE ROCSABAL (1)	0	-9	0	30,00%
LE CABRI (2)	0	0	0	30,00%
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK HYPOTHEQUES SA (SUISSE) (1)	168	0	105	54,00%
DELTAGER SA (1)	3 328	1 130	210	16,67%
SCI BISSY 1 (1)	507	197	75	20,00%
ADELA (4)	0	-252	70	24,96%
CAHS IMMO (1)	1 042	11	540	100,00%
SQUARE HABITAT ANNECY (1)	1 027	-97	663	100,00%
SQUARE HABITAT SAVOIE (1)	1 505	-255	1 544	100,00%
SQUARE HABITAT GENEVOIS (1)	152	-49	700	100,00%
SAS PATRIMOINE SAVOIE (1)	4 345	337	1 470	24,50%
SAS VAL THORENS LE CAIRN	6 183	2 366	8 165	54,76%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION (1)	0	0	0	20,00%
CADS PROMOTION (1)	0	1 127	1 000	100,00%
PERFORM SPIRIT INDUSTRY (1)	10 106	-256	119	25,00%
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE (1)	795	-1	1 125	96,72%
FISTEL DEVELOPPEMENT (1)	315	-544	250	23,81%
SAS ZEV BY CA (1)	0	-3	253	20,00%
SAS LE GIFFRE (1)	1 238	-217	750	23,66%
SABL (2)	545	0	50	20,00%
FONCIERE DE DEVELOPPEMENT DES ALPES (1)	0	-28	75	33,33%
SAS TRESUMS RSS (1)	0	-641	6 100	50,00%
SAS ENERGIE DES SAVOIE (1)	2	-32	678	50,00%
CREDIT AGRICOLE ALPES DEVELOPPEMENT (1)	1 964	239	462	50,00%

(1) Etats financiers 2024

(2) Etats financiers 2023

(3) 1er exercice comptable non clôturé en 2025

(4) Etats financiers 2020 - Liquidation judiciaire de l'entité

3.5.2. Participations

Les participations significatives détenues par le Groupe Crédit Agricole des Savoie sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont détenues par soit en propre dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, soit par le biais des filiales CADS Développement et CADS Capital. Sont considérées comme significatives les participations dont la valeur brute dépasse 1% du capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et qui ne sont pas présentées dans le tableau précédent « Filiales non consolidées ».

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires (K€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
GRAND MASSIF DOMAINE SKIABLE	52 302	3 963	4 912	14,29%
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE	35 780	1 127	3 703	10,52%
SOCIETE ALPES DU NORD AMENAGEMENT TOURISTIQUE	0	1 381	4 371	15,00%
C2MS	221 717	8 322	3 040	3,99%
COMPAGNIE DES ALPES	1 239 232	92 444	55 536	6,63%
CIMEHOTEL	412	25	3 077	6,02%
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS & TERRITOIRES	0	-4 844	3 034	4,10%
COMPAGNIE DU MONT BLANC (1)	153 892	19 407	2 002	1,79%
COSMOBILIS	16 145	36 332	2 929	0,41%
CREDIT AGRICOLE REGION DEVELOPPEMENT	354	16 885	3 000	0,89%
DELTA	0	-6 343	2 593	3,26%
DOXALLIA	63 024	-2 167	1 653	1,85%
F/I VENTURE II FIA	303	-5 179	1 499	0,84%
HOLDING ENRICAU	3 014	-1 003	3 315	15,02%
HUTTOPIA	15 760	10 017	2 001	0,59%
MAISON FOLLIET	70 455	3 716	3 400	7,03%
PATRIARCHE CORP	120	-70	2 598	4,95%
PERNAT FINANCES	114 188	4 590	2 319	4,20%
A QUICK RENTAL	12 946	-789	4 000	14,08%
SOCIETE DES 3 VALLEES	93 890	9 259	8 151	6,83%
SAS PATRIMOINE	4 345	337	1 470	24,50%
SEVABEL	68 553	16 587	6 074	8,16%
SAVOIE TOURISME DURABLE	708	72	0	0,00%
SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE	72 828	14 391	2 391	3,55%
CA TRANSITIONS A	0	8 040	3 000	1,88%
INVESTISSEUR DES ALPES	1 903	463	1 693	20,00%

* les données financières sont renseignées sur la base des comptes annuels 2024, sauf pour la participation annotée (1)

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
8 690,00	15,30%	SAVOIE TOURISME DURABLE	12,26%	TOURISME
8 559,00	2,97%	SACAM AVENIR	3,21%	HOLDING
7 582,00	2,16%	RUE LA BOETIE	2,16%	HOLDING
6 681,00	50,00%	TRESUMS RSS	50,00%	IMMOBILIER
4 000,00	0,00%	LEMAN GROUP	4,17%	INDUSTRIE
3 610,00	0,00%	SACAM SANTE ET TERRITOIRES	3,55%	HOLDING
3 245,00	50,00%	LES RETORNES MEGEVE	50,00%	IMMOBILIER
3 000,00	0,25%	CIMEHOTEL	6,02%	TOURISME
1 350,00	16,76%	HOLDING ENRICAU	15,02%	INDUSTRIE
1 151,00	0,00%	SAS GRAND NEVE 3656	2,97%	TOURISME

Les cessions significatives enregistrées sur l'année sont les suivantes :

- Société des 3 vallées : l'entité est en charge de la gestion du domaine skiable des 3 vallées
- SAF Aérogroup : l'entité exerce des missions de services d'aviation en situation difficile
- Mécalac : cette société est spécialisée dans la fabrication d'engins mécanique de travaux

3.6. Tableau des cinq derniers exercices

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	187 967	187 967	187 967	187 967	187 967
Nbre de parts sociales	7 049	7 049	7 049	7 049	7 049
Nbre de CCA	2 350	2 350	2 350	2 350	2 350
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	492 272	521 382	491 577	496 316	519 822
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	230 520	235 036	200 121	202 383	220 641
Impôt sur les bénéfices	47 800	38 194	32 220	27 505	39 765
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	125 922	131 100	123 836	111 017	117 736
Bénéfices distribués	12 547	13 698	14 638	15 084	16 377
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	25,92	27,93	23,82	24,81	25,66
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	17,86	18,60	17,57	15,75	16,70
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,44	0,55	0,76	0,96	1,07
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'investissement					
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	4,02	4,18	3,95	3,54	3,76
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	2 611	2 604	2 614	2 608	2 540
Montant de la masse salariale de l'exercice	95 323	96 726	103 537	109 015	109 446
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	49 551	50 756	50 883	55 720	58 031

3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

3.7.1. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

3.7.2. Les perspectives 2026

En 2026, le Crédit Agricole des Savoie continuera de placer ses clients au cœur de ses préoccupations, avec l'ambition de faire évoluer le modèle bancaire de proximité en lien avec la mutation du comportement et des attentes des clients, tout en poursuivant la montée en puissance du digital.
Il continue d'innover pour les frontaliers avec le deuxième volet de l'offre Elvet (faciliter le quotidien bancaire).
Il maintient son engagement et sa responsabilité envers les enjeux du développement durable (RSE), en lançant notamment « Mon Energie By CA », offre d'autoconsommation solaire clé en main pour les particuliers via Comwatt, et en développant une nouvelle expertise autour de la gestion des parcelles forestières, avec en première déclinaison client la commercialisation de Comptes d'Investissement Forestier et d'Assurance pour les propriétaires de bois et forêts.

3.8. Informations diverses

3.8.1. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-14 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2021-211 article D. 441-6.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-6 du Code de Commerce stipule :

I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombres et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

En application de ces articles, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie présente ci-après les informations sur le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/25	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/25	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/25	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/25	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/25	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	**118**					**19**
Montant total des factures concernées H.T. (en €)	**1 031 929**	**80 697**	**960**	**1 788**	**2 000**	**85 445**
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	**0,81%**	**0,06%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,07%**
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice*						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	56					
Montant total des factures exclues H.T. (en €)	216 596					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours date de facture					

	Article D. 441 I.- 2° : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/25	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/25	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/25	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/25	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/25	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paien						
Nombre de factures concernées	**32**					**17**
Montant total des factures concernées H.T. (en €)	**898 619**	**28 332**	**34 978**	**493**	**2 590**	**66 393**
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice*	**0,17%**	**0,01%**	**0,01%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,01%**
(B) Factures exclues du (A)						
Nombre des factures exclues	N/A					
Montant total des factures exclues H.T. (en €)	N/A					
C) Délais de paiement de						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

3.8.2. Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2025 :

- Nombre de comptes inactifs : 9 477
- Montant des comptes inactifs : : 9 186 633,92€
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 2 436
- Montant des comptes remontés à la CDC : 1 866 076,43€

3.8.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 76 907 euros.
Par ailleurs, aucune dépense n'a fait l'objet d'un redressement fiscal en 2025 au titre de l'article 39-5 du CGI.

3.8.4. Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie n'est pas concernée.

4. Facteurs de risques et informations prudentielles

4.1. Informations prudentielles

Composition et Pilotage du Capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3 et de sa finalisation, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que complété par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") et modifié par le règlement n°2024/1623 (« CRR3 » communément appelé « Bâle IV ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » :

https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr881/npc/documents/informations-reglementaires/2025/votre-cr/rapport_pilier_3_0625.pdf

Situation au 31 décembre 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur le ratio de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés *(en milliers d'euros)* **et ratios de solvabilité** *(en %)*	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	3 159 331	2 984 215
dont Instruments de capital et réserves	4 747 243	4 323 502
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 587 912)	(1 339 288)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	17 490	19 618
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	3 176 820	3 003 833
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	48 095	50 851
FONDS PROPRES TOTAUX	3 224 915	3 054 684
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	12 532 211	12 718 784
RATIO CET1	25,21%	23,46%
RATIO TIER 1	25,35%	23,62%
RATIO TOTAL CAPITAL	25,73%	24,02%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	34 869 753	34 056 095
RATIO DE LEVIER	9,11%	8,82%

Au 31 décembre 2025, les ratios de solvabilité et de levier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

4.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole des Savoie compte tenu de sa structure. La partie suivante du présent document ("Gestion des risques") expose l'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole des Savoie sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie ; (1.2) risques financiers ; (1.3) risques opérationnels et risques connexes ; (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue ; (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie ; et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole des Savoie considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole des Savoie s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

4.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole des Savoie lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe, et le Crédit Agricole des Savoie pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole des Savoie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, des accords de compensation ; il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole des Savoie est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole des Savoie est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 40.5 Mds d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 66 % sur la clientèle de détail, 13 % sur les entreprises, 5 % sur les États et 12 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit auquel est exposé le Crédit Agricole des Savoie était de 11.2 Mds d'euros au 31 décembre 2025.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole des Savoie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole des Savoie comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole des Savoie est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, du conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole des Savoie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et

géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole des Savoie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du le Crédit Agricole des Savoie.

d) Le Crédit Agricole des Savoie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Au 31 décembre 2025, les expositions crédit sur l'habitat représentaient 16,3 Mds d'euros (en EAD), soit 65% des expositions au risque de crédit. Le Crédit Agricole des Savoie est exposé à l'évolution du marché immobilier. Au sein de ces expositions, les créances en CHF représentent 3,9 Mds d'euros, soit 23,2 % des encours habitat : les crédits en CHF sont des crédits habitat accordés à des frontaliers, c'est-à-dire à des particuliers qui achètent leur bien immobilier en France et qui travaillent en Suisse (revenus en CHF). La Caisse régionale est exposée à l'évolution du marché du travail pour les frontaliers en Suisse et aux aléas de l'évolution de la devise.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Le Crédit Agricole des Savoie

La capacité du Crédit Agricole des Savoie à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading,* de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole des Savoie est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole des Savoie à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés

financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole des Savoie serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole des Savoie au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2025, le montant total des expositions brutes du Crédit Agricole des Savoie sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 4.9 Mds d'euros dont 4,5 Mds d'euros en méthode notations internes.

f) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les territoires et pays où il exerce ses activités

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalière avec la Suisse, le Crédit Agricole des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 3,9 Mds d'euros. A ce titre elle est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

g) Le Crédit Agricole des Savoie est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Crédit Agricole des Savoie n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 619 M d'euros au 31 décembre 2025.

4.2.2. Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs, pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie.

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Dans un contexte d'inflation à la cible de 2% et de résistance de la croissance de la zone euro (estimée à 1,35% en 2025 et prévue à 1,2% en 2026) grâce à une demande interne plus soutenue, en particulier l'investissement – porté à la fois par les fonds européens, les dépenses en défense et le plan de relance allemand –, la BCE semble parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Notre scénario envisage la stabilité des taux directeurs durant l'année 2026 (taux de refinancement et de dépôt à, respectivement 2,15% et 2%). Cependant, outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste reste élevé alors que la croissance résiste.

En effet, aux Etats-Unis, en raison notamment de l'impact des droits de douane, l'inflation (en moyenne annuelle à 2,8% en 2025 et 2,9% prévus en 2026) continuerait d'excéder 2%. Si la Fed a entamé un assouplissement monétaire modeste en septembre 2024, elle a ensuite opté pour neuf mois de statu quo avant de procéder à de nouvelles baisses de taux des fed funds (25 points de base chacune en septembre, en octobre et décembre) tout en annonçant l'arrêt du quantitative tightening en décembre. Compte tenu du maintien d'une inflation élevée alors que le marché du travail ralentit sans susciter une hausse marquée du taux de chômage, notre scénario table sur la stabilité de u taux bas des fed funds (borne haute de 3,75%) durant l'année 2026.

Toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace, trajectoire budgétaire dégradée, et évolutions successives des décisions économiques, accroissent les inquiétudes des investisseurs et exercent des pressions baissières sur le

dollar mais haussières sur les taux d'intérêt souverains. De même, dans la zone euro, résistance de la croissance, inflation à la cible et assouplissement monétaire supposé achevé, plaident en faveur d'une légère remontée des taux d'intérêt. Le taux allemand à dix ans (Bund, 2,85% fin 2025) pourrait atteindre 3% fin 2026. La hausse des taux sans risque pourrait être préjudiciable aux émetteurs aux émetteurs souverains plus risqués et susciter un écartement de leurs spreads qu'ils soient émetteurs historiques de la périphérie (Italie, Espagne) ou qu'ils l'aient récemment rejointe (France).

Par ailleurs, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux d'intérêt. Si l'accord commercial signé fin juillet entre les Etats-Unis et l'Union européenne apporte davantage de lisibilité, les risques d'un revirement américain et de mesures de rétorsion européennes persistent, ce qui pourrait se révéler inflationniste. Plus généralement, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, incidents en mer de Chine, etc.). De tels événements pourraient se traduire par des tensions sur l'offre, des difficultés potentielles d'approvisionnement et /ou des chocs sur les prix des matières premières. Les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent en outre se traduire par un écartement des spreads souverains.

Une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait, enfin, conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Savoie pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole des Savoie

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole des Savoie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts du Crédit Agricole des Savoie, ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique des fonds propres

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé (1), la valeur économique (2) du Crédit Agricole des Savoie serait positivement affectée à hauteur de 95 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de -63 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test - SOT* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêt

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par le Groupe Crédit Agricole. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole des Savoie baisserait de – 2.68 millions d'euros en année 1, puis augmenterait de 7.67 millions d'euros en année 2, et +7 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole des Savoie serait en hausse de +3.36 millions d'euros en année 1, puis baisserait de -6.12 millions d'euros en année 2, et -5.21 millions d'euros en année 3.

On constate une corrélation des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Crédit Agricole des Savoie baisse en cas de hausse des taux, et la marge nette d'intérêt diminue également. La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt diminue en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est moins élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Crédit Agricole des Savoie pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

(1) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et+/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(2) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole des Savoie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Crédit Agricole des Savoie ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole des Savoie, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole des Savoie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Crédit Agricole des Savoie. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole des Savoie. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2025, le Crédit Agricole des Savoie ne détenait aucun titre de créance.

d) Le Crédit Agricole des Savoie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Le Crédit Agricole des Savoie supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Crédit Agricole des Savoie peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole des Savoie à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole des Savoie venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2025, le Crédit Agricole des Savoie détenait 2,5 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres quasi intégralement comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Aucun actif financier non dérivé n'est détenu à des fins de transaction.

e) Le Crédit Agricole des Savoie doit assurer une gestion ACTIF-PASSIF adéquate afin de maîtriser le risque de perte liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement.

Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Crédit Agricole des Savoie peut être fluctuant et incertain. Le Crédit Agricole des Savoie a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement du Crédit Agricole des Savoie peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant au Crédit Agricole des Savoie d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes prolongées. Au 31 décembre 2025, le Crédit Agricole des Savoie affichait :

- Des réserves globales de liquidité très importantes de 1 660 Millions d'euros, dont 1 454 Millions d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- Un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 111%, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.
- • un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105.43% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

4.2.3. Risques opérationnels (RO) et risques connexes

Le risque opérationnel et les risques connexes du Crédit Agricole des Savoie incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 à 2025, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole des Savoie se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 20 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 41,3 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 30,6 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (5,6 %), la fraude interne (1 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,6 %) et les dommages aux actifs corporels (0,8 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 950,39 millions d'euros au 31 décembre 2025.

a) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour le Crédit Agricole des Savoie. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 31 décembre 2025, le coût du RO brut de la fraude pour le Crédit Agricole des Savoie, en date de détection, s'élevait en moyenne sur les trois dernières années à 2.9 millions d'euros.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement (environ 40%) sur le périmètre des virements, ainsi que sous forme de fraude aux moyens de paiement (environ 15% dont 9% pour les cartes et 6% pour les chèques).

b) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole des Savoie continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Savoie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La

professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole des Savoie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole des Savoie devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole des Savoie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole des Savoie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole des Savoie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole des Savoie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole des Savoie a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole des Savoie est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données *"cloud".* En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole des Savoie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole des Savoie et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole des Savoie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 à 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 2,69 % et 3,74 % des pertes opérationnelles totales du Crédit Agricole des Savoie.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole des Savoie pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole des Savoie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole des Savoie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole des Savoie utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole des Savoie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole des Savoie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole des Savoie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole des Savoie utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole des Savoie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole des Savoie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié

à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2025, l'exigence de fonds propres prudentiels, au titre de la couverture du risque opérationnel du Crédit Agricole des Savoie s'élève à 76.03 millions d'euros, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - *Standardised Measurement Approach*) depuis le 1er janvier 2025, conformément aux attendus du CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole des Savoie pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole des Savoie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole des Savoie pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.
Le Crédit Agricole des Savoie pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit Agricole des Savoie est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole des Savoie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole des Savoie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Crédit Agricole des Savoie. Il est géré par le service Conformité et Sécurité Financière du Crédit Agricole des Savoie qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole des Savoie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole des Savoie ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Crédit Agricole des Savoie a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole des Savoie dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein du Crédit Agricole des Savoie, veuillez-vous référer à la section 2.9 Risques Juridiques du présent document.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risque juridique s'établissent à 24 031 305,89 € contre 18 019 811,31 € au 31 décembre 2024.

4.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marque pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole des Savoie

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

Aux États-Unis, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques : moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable à la consommation, l'investissement, la croissance.

Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine, les conflits au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés) voire sur les quantités effectivement disponibles.

Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance au niveau de son potentiel, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis contractions des débouchés à l'exportation, reroutage des exportations chinoises vers l'UE, dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, contrarier le scénario de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole des

Savoie mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Crédit Agricole des Savoie.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole des Savoie selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole des Savoie et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole des Savoie, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.

Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole des Savoie les plus exposées au risque de marché.

La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.

Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole des Savoie, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entres d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, *a contrario*, un resserrement précoce peuvent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.

Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Crédit Agricole des Savoie sur le souverain français est de 280 millions d'euros au 31 décembre 2025, ce qui représente 18% des expositions du portefeuille.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole des Savoie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Crédit Agricole des Savoie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole des Savoie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :
Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :

- Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- La directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tel que le Crédit Agricole des Savoie, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole des Savoie était de 25.21% et le ratio global phasé du Crédit Agricole des Savoie était de 25.73% ;
Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :

- La directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ;
- le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de

crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;

Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par le Crédit Agricole des Savoie) ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;

Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

Les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :

- en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR") ;

Étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Crédit Agricole des Savoie, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ; les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre) ;

La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Crédit Agricole des Savoie exerce ses activités ;

Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des conséquences importantes pour le Crédit Agricole des Savoie : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Crédit Agricole des Savoie à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole des Savoie opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole des Savoie est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole des Savoie. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole des Savoie et nécessiter un renforcement des actions menées par le Crédit Agricole des Savoie présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole des Savoie, mais son impact pourrait être très important.

4.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie

a) Le Crédit Agricole des Savoie Pourrait ne pas être en mesure d'atteindre Ses objectifs

Le Crédit Agricole des Savoie s'est fixé des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Crédit Agricole des Savoie. Ces objectifs ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole des Savoie sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. »

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole des Savoie perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole des Savoie

Bien que les principales activités du Crédit Agricole des Savoie soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole des Savoie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole des Savoie à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Dans une telle situation, le Crédit Agricole des Savoie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les facteurs de risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole des Savoie de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole des Savoie sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole des Savoie.

Selon le premier axe, le Crédit Agricole des Savoie peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs de son Plan stratégique. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. En termes de risque social, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal. Celui-ci vise à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous. Enfin, les risques physiques peuvent impacter les outils d'exploitation, leurs conséquences devraient néanmoins rester marginales à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole des Savoie. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque le Crédit Agricole des Savoie prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires…). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer…) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole des Savoie dans l'exercice de ses activités. Le Crédit Agricole des Savoie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes…) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole des Savoie devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Le Crédit Agricole des Savoie est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole des Savoie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole des Savoie, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole des Savoie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain,* transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole des Savoie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité, adapter ses systèmes, et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

4.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le **"Réseau"**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit

Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" *(extended SPE)* qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe *"Non Creditor Worse Off than in Liquidation"* (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 [(3)]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les

(3) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

instruments de dette [4], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.
Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

(4) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

4.3. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie, la nature des principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants :

- Les risques de crédit ;
- Les risques de marché ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels ;
- Les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du Crédit Agricole des Savoie se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus

4.3.1. Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435-(1) -(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale. Les orientations stratégiques du Plan à Moyen Terme, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque *(Risk Appetite)* est le type et le niveau agrégé de risque que le Crédit Agricole des Savoie est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable ;
- Une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- La maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) et la surveillance de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- L'encadrement strict de l'exposition aux risques opérationnels (dont ceux liés aux Technologies de l'information et de la communication et le risque juridique) ;
- La maîtrise du risque de modèle à travers une gouvernance des modèles éprouvée et une surveillance de niveau Groupe ;
- L'encadrement du risque de non-conformité ;
- L'encadrement des risques environnementaux.
- La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :
- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;

- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Crédit Agricole des Savoie se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit pour le risque. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole des Savoie exprime également son appétit pour le risque tout au long de l'année dans des cadres de risques validés par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Crédit Agricole des Savoie qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie s'exprime au moyen :
D'indicateurs clés portant sur :

- **La solvabilité** qui garantit la pérennité du Crédit Agricole des Savoie en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
- **La liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
- **Le résultat** car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux sociétaires. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques,
- **Les risques de taux et d'inflation** qui sont de nature à impacter fortement les résultats du Crédit Agricole des Savoie compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée,
- **Le risque de crédit** qui est le principal risque du Crédit Agricole des Savoie compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié notamment à la montée du risque géopolitique (conflits en Ukraine et au Moyen Orient, tensions entre les États-Unis et la Chine) et à la montée du risque de crédit en France,
- Et des risques clés que sont le risque opérationnel et le risque de non-conformité.

De limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;
D'axes qualitatifs, notamment sur la politique de responsabilité sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétit** correspond à une gestion courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **La tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'administration. Le franchissement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **La capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'affecter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation du Crédit Agricole des Savoie et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe.

Profil de risque global

L'activité du Crédit Agricole des Savoie est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque du Crédit Agricole des Savoie est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2025 sont détaillés dans le chapitre "Facteurs et gestions des risques" du présent document :

- Risque de crédit : partie 4.3.4 (Gestion des risques) ;
- Risque de marché : partie 4.3.5 (Gestion des risques) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 4.3.6 (Gestion des risques) ;
- Risques opérationnels : partie 4.3.7 (Gestion des risques).

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

Groupe Crédit Agricole	Ratio CET (phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2025	25,2%	111%	45 millions d'euros	117,7 millions d'euros	2,10 %
31 décembre 2024	23,5%	108,5 %	39 millions d'euros	111 millions d'euros	2,11 %

Au 31 décembre 2025, les indicateurs d'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie de solvabilité, liquidité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

ADEQUATION AUX RISQUES DES DISPOSITIFS DE L'ETABLISSEMENT L'ARTICLE 435-1-(E) DU REGLEMENT DE L'UNION EUROPEENNE N° 575/2013

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Crédit Agricole des Savoie, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale. La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité (première ligne de défense), la Direction Risques et Transformation (DRT) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole des Savoie sont conformes aux cadres de risques définis par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Crédit Agricole des Savoie.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Crédit Agricole des Savoie, la DRT assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions Finances et Conformité, et les lignes métiers ;
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques ;
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur cadre de risques ;
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La DRT tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque du Crédit Agricole des Savoie, leur présente les divers cadres de risques des grands métiers pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement. Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance, tout particulièrement :

- **Le Comité des risques** (émanation du Conseil d'administration, quatre réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque défini par la Direction Générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **Le Comité de contrôle interne** (CCI, présidé par le Directeur général du Crédit Agricole des Savoie, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Crédit Agricole des Savoie, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide le Périmètre de Surveillance Consolidée, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne avant présentation à l'organe de surveillance ;
- **Le Comité financier** (COFI, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité, marché, contrepartie, solvabilité et résolution) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- **Le Comité de management de la conformité** (CMC, quatre réunions par an) : définit et valide la politique en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à activer pour remédier aux défaillances éventuelles, valide le rapport annuel de conformité ;

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse au Crédit Agricole des Savoie, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- Une offre de formations sur les risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs, tant au sein qu'en dehors de la ligne métier Risques. Ce dispositif comprend des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs, incluant notamment des modules d'*e-learning* et des contenus dédiés à diverses thématiques de risques (risque opérationnel, risques financiers, contrôle interne, risques climatiques et environnementaux, Bâle 4, etc.). Ces formations visent à mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- Des initiatives de communication et de formation visant à renforcer la diffusion de la culture du risque auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ces actions ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un sujet impliquant toutes les lignes de défense du Crédit Agricole des Savoie.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Comité des risques examinent trimestriellement les principales évolutions de la situation des risques, notamment via le suivi de la déclaration d'appétit au risque, ainsi que le tableau des limites internes et réglementaires, réalisés par la Direction des Risques et Transformation. Ces éléments offrent une revue détaillée de la situation des risques du Crédit Agricole des Savoie sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée (lorsque nécessaire).

4.3.2. Dispositif de stress tests

Les *stress tests,* simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de *stress tests* apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) et de

l'Appétit pour le risque. Le dispositif de *stress tests* couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, climatique ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de *stress tests* pour la gestion des risques du Groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

a) Différents types de stress tests

Gestion prévisionnelle du risque par les *stress tests* : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central et avec la contribution des entités du Groupe afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe. À ce titre, des *stress tests* encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des *stress tests* ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

***Stress tests* budgétaires ou *stress tests* ICAAP :** un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce *stress test* sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce *stress test* dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – *baseline,* adverse modéré, adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions…), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Groupe.

***Stress tests* réglementaires :** cette typologie de *stress tests* regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) ou émanant d'un superviseur. En 2025, le Groupe a en particulier mené à bien le stress global organisé par l'ABE. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole s'est situé parmi les premières banques systémiques européennes en termes de niveau de ratio de solvabilité CET1 dans le scénario le plus défavorable.

b) Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE, le programme de *stress tests* au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les *stress tests* couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, climatique, liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le programme de *stress tests* est approuvé annuellement par le Conseil d'administration.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction économique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change…) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

4.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne du Crédit Agricole des Savoie témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements

et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point I ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Agricole des Savoie, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et chaque filiale ou entité à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Chacune de ces entités est rattachée à un pôle de surveillance et fait l'objet d'un processus d'escalade adapté. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

4.3.3.1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier[5], de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2/CRD 5), et les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives à la gouvernance d'entreprise et au contrôle interne des établissements. Le paquet prudentiel CRR2/CRD5 demeure la norme applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du dispositif révisé CRR3/CRD6, dont la transposition en droit français est attendue au premier trimestre 2026.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

• corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, à l'organisation du contrôle interne, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ;

• Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;

• corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière

5 Article L. 511-41.

(prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

4.3.3.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes (y compris une note de procédure sur l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe) basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

a) Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe de surveillance (cadres de risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- D'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- De normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, climatiques et environnementaux, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* (CRD 5), à la directive AIFM, à la directive UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule,* à la loi de Séparation bancaire et à la Directive et règlement MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie 4.3.3.1 du présent rapport

b) Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et

chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne Groupe

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, se réunit régulièrement sous la présidence du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A en charge du Pilotage et des fonctions de Contrôle.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne Groupe, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

La responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspectrice générale Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés à un dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la Directrice des risques Groupe a été désignée comme responsable de la Gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels et climatiques et environnementaux, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la Sécurité informatique Groupe de la Sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

<u>En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales</u>

Les fonctions, Directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- Des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant un dirigeant effectif de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires, du suivi des normes et de leur déclinaison ;
- Des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- Un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne (CPCI) des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de Contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de Contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des unités dédiées de la Direction des risques Groupe, par la Direction de la conformité Groupe ainsi qu'au travers de missions périodiques menées par l'Inspection Générale Groupe.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont il s'assure de l'efficacité et de la cohérence globale. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les cadres de risques et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les cadres arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Dirigeant effectif est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

4.3.3.3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Facteurs et Gestion des risques" et dans la note annexe des états financiers consolidés qui leur est consacrée (note 3).

a) Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, risques financiers, risques climatiques et environnementaux et risques opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les cadres de risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité de la Directrice des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendante de toute fonction opérationnelle et rattachée au Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques s'élèvent à près de 3 650 personnes à fin 2024 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

- ✓ Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité spécifique sur un rythme bimensuel (Comité de suivi des alertes).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et cadres de risques appliqués par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les cadres de risque examinés en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

- ✓ Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des Risques Groupe (DRG) coordonne le dispositif de Contrôle Permanent. Elle définit les indicateurs clés de contrôle par type de risque, récupère les résultats des contrôles, organise le reporting consolidé à destination des experts risques. Les analyses des résultats ainsi que le suivi du processus d'escalade pour les contrôles dégradés sont présentées en Comité de contrôle Interne Groupe (CCIG) et en comité faitier DRG de Contrôle Permanent (CFDCP).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du Groupe

<u>Au sein de Crédit Agricole S.A.</u>

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RFGR métier est rattaché hiérarchiquement à la Directrice des risques Groupe et fonctionnellement à la Direction générale de la filiale (DG ou DGD). Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RFGR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- Mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- Détermination pour chaque filiale ou métier d'un cadre de risques, validé par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- Principe de délégation de pouvoirs du RFGR Groupe aux RFGR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A, via la Direction des risques Groupe, assure un rôle de supervision, de pilotage, de coordination et d'accompagnement auprès des métiers du groupe (suivi de l'application correcte des exigences liées au contrôles permanent, à la gestion des risques opérationnel et à la cartographie des risques opérationnels etc.)

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR) en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents, rattaché hiérarchiquement à la Direction générale de la Caisse régionale (DG, DGD ou DGA) et ayant un lien fonctionnel avec la Direction des risques Groupe au titre de sa fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché à un dirigeant effectif.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

b) Dispositif de contrôle interne en matière de résilience opérationnelle numérique

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques liés à la résilience opérationnelle numérique.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Les plans de continuité d'activité sont régulièrement testés et mis à jour, couvrant l'ensemble des scénarios de crise identifiés.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe maintient un dispositif de télétravail massif couplé, pour certaines activités (salle de marché) avec un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du Groupe.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matriçage de poste et stock de PC de crise).

Sécurité des systèmes d'information

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et en particulier des cyber-menaces.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier, décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le MRSI, rattaché au RFGR (responsable de la fonction de Gestion des risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

En 2025, la mise en conformité avec le règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) a permis de renforcer davantage la résilience opérationnelle numérique du Groupe et en faire un véritable levier de différenciation stratégique dans un environnement de plus en plus numérisé.

c) Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 4.3.9 "Risques de non-conformité".

d) Contrôle périodique

L'Audit Interne, placé sous l'autorité directe de la Direction générale du Crédit Agricole des Savoie de manière à garantir son indépendance, est le niveau ultime de contrôle au sein du Crédit Agricole des Savoie. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Crédit Agricole des Savoie et de son périmètre sous surveillance consolidée au travers des missions qu'il mène.

Il réalise ses travaux dans le respect des textes qui encadrent le dispositif :

- Article 12 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après "l'arrêté du 3 novembre 2014") ;
- Article 13 de l'arrêté du 6 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoirs (ci-après "l'arrêté du 6 janvier 2021") ;
- Standards de l'Audit Interne, définis dans le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) par l'*Institute of Internal Audit* (IIA), représenté en France par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne).
- À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit compris entre un et cinq ans au maximum, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans la Caisse régionale, ses filiales, et PCI éventuelles.
- Les missions effectuées par l'Audit Interne correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. Elles ont pour objet d'évaluer :
- L'adéquation et l'efficacité des dispositifs de contrôle visés à l'article 11 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et à l'article 13 de l'arrêté du 6 janvier 2021, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités ;

- la maîtrise et le niveau effectivement encouru des risques portés directement par le Crédit Agricole des Savoie ou à travers des activités externalisées (identification, enregistrement, encadrement, couverture) mentionnés dans les arrêtés susvisés, et notamment des risques de crédit (incluant les risques de concentration, dilution et de valeur résiduelle), de marché, de liquidité, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des différentes composantes du risque opérationnel, y compris le risque de fraude interne ou externe, le risque informatique, le risque de discontinuité d'activité, le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de base, le risque de titrisation, le risque systémique, le risque lié aux modèles, le risque de levier excessif et le risque environnemental ;
- La conformité des opérations aux lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux règles et procédures internes ;
- La conformité des procédures avec le cadre d'appétit pour le risque, la stratégie du Crédit Agricole des Savoie et les décisions de la Direction générale ;
- L'adéquation, la qualité et l'efficacité des contrôles réalisés et rapportés par les premières et seconde ligne de défense ;
- La mise en œuvre, dans des délais raisonnables, des recommandations formulées par les différents corps d'audit internes ou externes à l'occasion de leurs missions ;
- Et de s'assurer de la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit du Crédit Agricole des Savoie sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, le Comité de contrôle interne – auquel participent la Direction Générale, le Responsable de la Fonction Audit Interne, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et le Responsable de la Conformité – s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Audit Interne, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, de leur mise en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable d'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, son devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, le Responsable d'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie, via le Comité des Risques le cas échéant.

4.3.4. Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA *(forbearance)* correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructuré" pendant une période a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1 des états financiers consolidés. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers consolidés.

4.3.4.1. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le Crédit Agricole des Savoie doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque et des cadres de risques validés par le Conseil d'administration et approuvés par le Comité des risques. Les cadres de risques sont adaptés à chaque métier et à leur plan de développement. Ils décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces cadres de risques sont déclinés autant que de besoin par métier, entité et secteur d'activité. Le respect de ces cadres de risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de la fonction de Gestion des risques.

Crédit Agricole S.A., ses filiales, et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 "Mesure du risque de crédit").

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Crédit Agricole des Savoie peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. paragraphe II.4.3 "Utilisation de dérivés de crédit").

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients "sains" un mécanisme d'évaluation du risque CVA *(Credit Valuation Adjustment)* économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le *"waterfall"*), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

4.3.4.2. Gestion du risque de crédit

4.3.4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans le cadre de risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

4.3.4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et modèles (CNM) présidé par la Directrice des risques Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi, les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- La segmentation entre clientèle de détail et Grandes clientèles avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- La performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- L'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales du Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque développés et suivis par Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex. : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre des Grandes clientèles, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble des Grandes clientèles. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E et E-) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de *Probability of Default* (PD) au travers du cycle accessible, telle que (ii) les plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité,** permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'entité du Groupe, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant ;
2. **Principe d'homogénéité à l'intérieur d'un grade,** assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut ;
3. **Principe d'hétérogénéité entre grades,** assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents.

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les entités et les métiers du Groupe.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCCCCC-CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/Ca/C
PD de Référence	(0 %-0,01 %)	(0,01 %-0,02 %)	(0,02 %-0,04 %)	(0,04 %-0,10 %)	(0,10 %-0,20 %)	(0,20 %-0,30 %)	(0,30 %-0,60 %)	(0,60 %-1,00 %)	(1,00 %-1,90 %)	(1,90 %-4,90 %)	(4,90 %-11,80 %)	(11,80 %-19,80 %)	(19,80 %-100 %)

Au sein du Crédit Agricole des Savoie, les Grandes clientèles regroupent principalement les entreprises, les collectivités publiques et les professionnels de l'immobilier. Chaque type de Grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant les Grandes clientèles, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office.* Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse des Grandes clientèles ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- La fiabilité des données support de la notation interne.
- Le CNM s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.
- Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :
- La gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- Le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole et donc le Crédit Agricole des Savoie à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de Grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre des Grandes clientèles, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

b) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire. Le Crédit Agricole des Savoie intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA)

4.3.4.2.3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

a) Processus de surveillance des concentrations par Contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements du Crédit Agricole des Savoie sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

b) Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Le Crédit Agricole des Savoie organise à son niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques.

c) Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de la fonction de Gestion des risques. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités.

d) Processus de suivi des risques de crédit

Le profil de risque du Crédit agricole des Savoie est suivi et présenté trimestriellement en Comité de Pilotage des risques Crédit et en Comité des Risques. : principales évolutions de la situation des risques par segment de notation et benchmark avec la CR cumul.

e) Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

f) Stress tests de crédit

Le dispositif *stress test* pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et *Loss Given Default* – LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de *stress test* est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (*stress test* 2023 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL – *Expected Credit Losses* – selon la norme IFRS 9 (cf. partie 4.3.4.4. ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les *stress tests* pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS 9 (PD, LGD et *Exposure At Default* – EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

Un *stress test* crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la Direction des risques Groupe, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode *Internal Rating Based* (IRB) ou en méthode standard. L'horizon d'analyse est fixé à trois ans (voire quatre ans pour le processus budgétaire) Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières Risques et Finances sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Au Crédit Agricole des Savoie, les stress tests crédit sont examinés par la Direction Générale en Comité de Pilotage des risques Crédits et sont également communiqués au Conseil d'administration.

4.3.4.2.4. 4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

a) Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR2/CRD 5 modifié de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 des états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

b) Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3.4.3. Expositions

4.3.4.3.1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du Crédit Agricole des Savoie correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie du Crédit Agricole des Savoie s'élève à 40,5 milliards d'euros (39 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

4.3.4.3.2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole des Savoie dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données) est présentée ci-dessous par zone géographique et par filière d'activité économique.

Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. 2.5 "Risques de marché")

a) Diversification du portefeuille par zone géographique

L'encours des opérations avec la clientèle en France représente 94,6% des encours du Crédit Agricole des Savoie (vs 94,5% en 2024). 5,1% des encours sont dans les autres pays d'Europe.

La note 3.1 des états financiers consolidés présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Le portefeuille d'engagements commerciaux est ventilé ci-dessous par filière d'activité économique.

répartition des engagements commerciaux par filière économique (hors particuliers)	EAD en M€	poids	EAD en M€	poids
	202512	2025	202412	2024
IMMOBILIER	2 630	35,5%	2 478	34,6%
AGROALIMENTAIRE	861	11,6%	786	11,0%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	665	9,0%	674	9,4%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	656	8,9%	639	8,9%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	591	8,0%	571	8,0%
DIVERS	589	7,9%	578	8,1%
BTP	362	4,9%	322	4,5%
AUTRES TRANSPORTS	226	3,0%	252	3,5%
SANTE / PHARMACIE	196	2,7%	197	2,8%
INDUSTRIE LOURDE	163	2,2%	165	2,3%
AUTOMOBILE	87	1,2%	88	1,2%
AUTRES INDUSTRIES	87	1,2%	103	1,4%
ENERGIE	71	1,0%	94	1,3%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	71	1,0%	61	0,9%
UTILITIES	59	0,8%	42	0,6%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	24	0,3%	24	0,3%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	23	0,3%	26	0,4%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	23	0,3%	28	0,4%
MEDIA / EDITION	14	0,2%	16	0,2%
ASSURANCE	5	0,1%	6	0,1%
MARITIME	2	0,0%	1	0,0%
TELECOM	1	0,0%	6	0,1%
TOTAL	**7 405**	**100%**	**7 159**	**100%**

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2025 avec une prépondérance de la filière immobilière.

c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1.4 des états financiers consolidés.
Au 31 décembre 2025, les encours Particuliers représentent 70,1% du total des encours (en EAD) du Crédit Agricole des Savoie, les Professionnels 13,3% et les Agriculteurs 2,5%. Les encours Entreprises représentent 9%, les collectivités publiques 3,1% et les Professionnels de l'Immobilier 1,7%. La clientèle de la banque de détail (RETAIL) totalise 85,9 % des encours et la Grande clientèle (CORPORATE) 14,1%.

d) Exposition au risque pays

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalière avec la Suisse, le Crédit Agricole des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 3,8 Mds d'euros. A ce titre elle

est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

4.3.4.3.3. Qualité des encours

a) Analyse des prêts et créances par Catégories

La répartition des expositions (portefeuille clientèle et obligataire) par catégorie de risques se présente de la manière suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Stage 1	88,8%	89,2%
Stage 2	9,4%	9,0%
Stage 3	1,8%	1,9%
Total	100,0%	100%

b) Analyse des encours par notation interne

En 2025, l'EAD total du Crédit Agricole des Savoie progresse de 3,4% et le risque progresse de façon significative sur le CORPORATE : +18,4% sur le sensible et +5,3% sur le défaut. Sur le Retail, la baisse des EAD sensibles s'explique par une nouvelle définition du sensible au niveau des normes Groupe avec la sortie du grade I pour les Particuliers et les Agriculteurs.
Evolution des encours (en EAD) par niveau de risque du Crédit Agricole des Savoie en 2025 pour le Retail et le Corporate

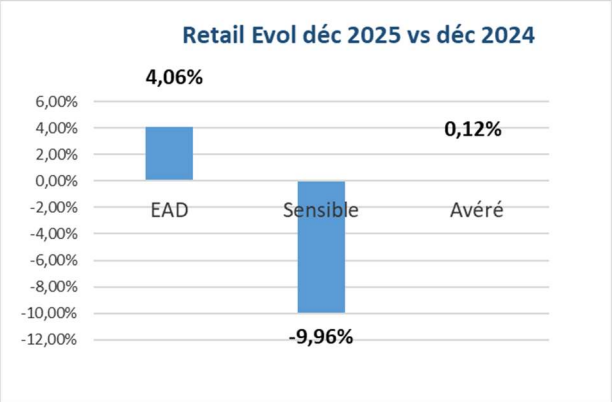

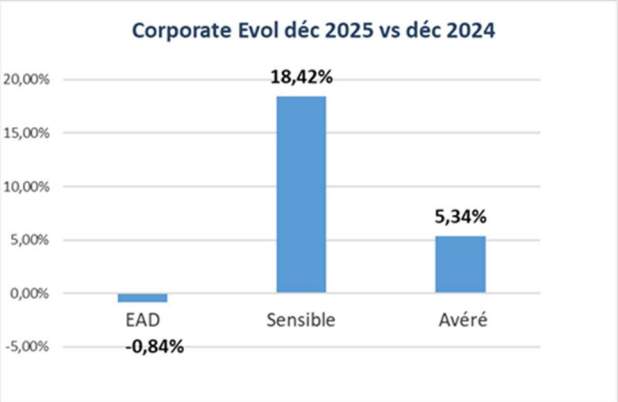

c) Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques
La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le

montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 485,7 millions d'euros contre 479 millions d'euros 31 décembre 2024. Ils sont constitués des engagements sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2,10 % des encours bruts comptables du Crédit Agricole des Savoie au 31 décembre 2025 contre 2,11 % au 31 décembre 2024.

4.3.4.3.4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année sont détaillés ci-après :

a) Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2025

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée dans la partie "Environnement économique et financier" du chapitre 3 "Examen de la situation financière et du résultat".

« Environnement économique et financier » du chapitre 3 « Examen de la situation financière et du résultat ».

L'année 2025 a été marquée par une forte augmentation des risques portés par le Crédit Agricole des Savoie sur le marché des Entreprises (+13,5% d'encours en sensible lié à des dégradations de notes de quelques gros dossiers) et +5.1% d'encours en défaut. Les principaux points d'attention sectoriels restent les suivants : Immobilier (hors promotion immobilière), Automobile et Sous-traitance Industrielle, THR (Tourisme-Hôtellerie-Restauration) et BTP.

b) Données chiffrées

Le coût du risque du Crédit Agricole des Savoie, sur périmètre individuel, s'élève à 45 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 39 millions d'euros en 2024 avec une baisse du coût du risque affecté (INP crédit), une augmentation des provisions IFRS9 et une augmentation des autres provisions (juridique et Risque opérationnel). Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

4.3.4.3.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée ci-dessus dans le paragraphe II.2.2 "Gestion du risque de crédit – Mesure du risque de crédit".

4.3.4.4. Application de la norme IFRS 9

4.3.4.4.1. Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

a) Informations sur les scénarios macro-économiques retenus au 31 décembre 2025

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2025, avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios, construits en octobre 2025, reposent sur des hypothèses différenciées quant aux évolutions de l'environnement international. Ils se traduisent notamment par des variations dans les rythmes d'inflation,

conduisant à des réponses distinctes de politique monétaire de la part des banques centrales, et par des impacts contrastés sur les projections de croissance économique.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverse.

- ✓ **Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 55 %)**

Résistance de la croissance

Dans un environnement international toujours anxiogène, les incertitudes demeurent nombreuses. On suppose néanmoins que celles qui émanent de la politique économique américaine se réduisent, et qu'a minima les droits de douane se stabilisent.

Pour les Etats-Unis, les grandes lignes du scénario s'articulent autour d'un ralentissement en 2025, en raison de la hausse agressive des droits de douane, de la politique anti-immigration et de la persistance de l'inflation, puis d'un léger rebond ensuite grâce au soutien de la politique budgétaire apporté par le One Big Beautiful Bill Act et également à la déréglementation. Le scénario table ainsi sur une croissance annuelle moyenne de 1,7% en 2025, en baisse sensible par rapport aux 2,8% enregistrés en 2024, avant une accélération ensuite, autour de 2%. La décélération en cours s'accompagne d'une fragilisation du marché du travail, avec une hausse toutefois modérée du taux de chômage. Les droits de douane, à leur point d'impact maximal, ajouteraient près de 0,8 point à la hausse des prix sur un an. Cet effet serait largement temporaire, mais porteraient l'inflation autour de 3% fin 2025, avant de baisser graduellement en 2026 mais en restant supérieure à la cible de la Fed (« Federal Reserve Bank »).

En zone euro, malgré la frilosité de la consommation et un environnement extérieur plus défavorable, la reprise se poursuit. L'impact des droits de douane est pour le moment moins violent que redouté et l'accord commercial, conclu en juillet 2025 entre l'UE et les États-Unis offre davantage de visibilité. La croissance engrangée sur le début de 2025 permet de tabler sur une progression du PIB « décente », de l'ordre de 1,3% en 2025 comme en 2026. La résistance de l'économie tient à la demande intérieure : elle s'est certes affaiblie, mais affiche un rythme légèrement supérieur à sa tendance de long terme et l'investissement, en particulier, a bien résisté à l'incertitude. Notre scénario se fonde, avant tout, sur l'investissement, porté à la fois par les fonds européens, les dépenses en défense et le plan de relance allemand.

Politiques monétaires : une pause prolongée

Du côté de la politique monétaire, l'heure n'est pas à la détente. Aux Etats-Unis, la résistance de l'inflation ne plaide pas en faveur d'un assouplissement monétaire rapide et massif : une dernière baisse en 2025 ramène la borne haute du taux des fonds fédéraux (Fed funds) à 4%, avant une pause prolongée. Dans la zone euro, l'inflation autour de la cible et la reprise, même modeste, de l'économie suggèrent également la stabilité des taux directeurs, puis un resserrement mais pas avant 2027.

Taux d'intérêt à long terme : pressions haussières

Les taux d'intérêt subiraient des pressions haussières modérées. Aux Etats-Unis, la possible résurgence des préoccupations inflationnistes et les espoirs déçus d'assouplissement monétaire massif pourraient se traduire par une légère hausse des taux d'intérêt couplée à un aplatissement de la courbe.

Ce mouvement se propagerait à la zone euro, favorisé par une croissance européenne résistant mieux qu'anticipé, puis soutenu par l'expansion budgétaire en Allemagne. La réorganisation de la hiérarchie entre souverains de la zone euro se poursuivrait.

- ✓ **Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)**

Matérialisation brutale de plusieurs risques

Ce scénario suppose une réappréciation du risque américain, dans le sillage de ce qui a déjà été observé lors du Liberation Day, avec une remontée des taux des Treasuries à 10 ans et un écartement par rapport au swap, ainsi qu'un certain « désamour » à l'égard du dollar. Par ailleurs, le caractère anxiogène de l'environnement suscite une crise de confiance ; l'aversion au risque affecte tout particulièrement les marchés actions mais également les taux souverains les moins robustes de la zone euro, en particulier les taux français. Des tensions internationales et une nouvelle hausse du prix du gaz pénalisent l'Union européenne. La France connaît en outre un enlisement de sa situation politique qui lui ôte toute crédibilité quant à sa trajectoire de réduction des déséquilibres des finances publiques.

La zone connaît une résurgence de l'inflation, en particulier dans les pays fortement exposés au gaz (Italie et Allemagne). Le PIB recule en 2026 pour la zone euro dans son ensemble comme dans les grands pays de la zone. En France, par rapport au scénario central, l'inflation se redresse de 0,3 point de pourcentage en 2026 alors que la croissance est 1,5 point de pourcentage plus basse. Une certaine normalisation s'opère par la suite, grâce notamment à une baisse sensible de l'inflation, mais la croissance reste inférieure en 2027 à celle qui est prévue dans le scénario central.

Réponses des Banques centrales et taux à long terme

Ce scénario émet l'hypothèse selon laquelle les banques centrales ne réagissent pas. Elles n'opèrent pas d'assouplissement face à la vague d'aversion au risque en 2026 en raison du risque d'inflation ; les taux directeurs sont donc stables sur toute la période. Sur le marché interbancaire, la défiance indiscriminée engendre des tensions sur les taux (remontée des Euribor).

S'agissant des taux longs sans risque (taux de swap zone euro), ce scénario suppose que les marchés anticipent un retour rapide « à la normale », le risque américain se dissipant et la confiance se rétablissant, avec une reprise des marchés actions après le choc important de 2026. Les marchés ont tendance à sous-estimer l'ampleur et la durée du choc baissier sur la croissance et se focalisent sur le risque d'inflation. Les tensions sont concentrées sur la partie courte (taux à 2 ans) en 2026. Les taux sur les maturités longues sont en revanche plus bas qu'en scénario central, la courbe est inversée. Par ailleurs, les spreads vis-à-vis du swap 10 ans connaissent un écartement marqué en 2026.

- ✓ **<u>Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 5 %)</u>**

Dynamisation de la croissance grâce au « bazooka » allemand

Ce scénario suppose une mise en place plus rapide et efficace du plan d'investissements allemand. Le Bundestag valide très rapidement le plan de relance et la KfW (banque publique d'investissement allemande) est activement mobilisée. Le plan prévoit 500 milliards d'euros d'investissement sur douze ans, soit 1% du PIB par an, dédiés à des infrastructures dans l'énergie, les transports, les écoles et le numérique. La règle du frein à la dette est assouplie, excluant les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense. Les régions allemandes peuvent s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité.

L'impulsion budgétaire que procurent le plan allemand et ces assouplissements budgétaires stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe ; l'effet d'entraînement sur les membres de l'Union européenne est significatif.

La multiplication des projets d'investissement, notamment en Allemagne, en Italie et en France, permet un net redressement de l'industrie européenne. L'investissement est dynamique, le climat des affaires et la confiance des consommateurs se renforcent ; les perspectives de croissance sont en nette amélioration. Le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro se monte à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

Les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent mais sans détérioration massive des ratios de dette publique sur PIB.

Léger resserrement monétaire et recul des spreads

La croissance étant davantage portée par des dépenses d'investissement que par la consommation, la remontée de l'inflation est marginale (+0,1 point en moyenne par an). En conséquence, la BCE remonte un peu plus ses taux d'intérêt que dans le scénario central, conduisant à des taux d'intérêt à long terme plus élevés. Les spreads français et italien se resserrent en revanche.

- ✓ **<u>Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 15 %)</u>**

Aggravation des tensions commerciales et géopolitiques

On suppose que le gouvernement américain lance une nouvelle offensive tarifaire. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégie une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il fait également approuver par le Congrès un tarif universel (NB : il peut recourir à un texte législatif qui n'a jamais été utilisé : l'article 122 de la loi sur le commerce extérieur, Trade Act de 1974, qui permet d'imposer des droits de

douane temporaires allant jusqu'à 15 % sur toutes les importations pour combler les déficits extérieurs). Le tarif douanier appliqué est de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquent en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refuse de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain réplique en imposant une limitation des volumes de GNL exportés.

Du fait des volumes en jeu plus élevés, le blocus total des exportations de GNL américain provoquerait une augmentation des prix du gaz naturel bien supérieure à celle de 2022. Nous supposons ici un embargo partiel qui se traduit par un doublement du prix du gaz pendant un semestre (S1-2026), le temps de négocier.

Guerre commerciale et tensions géopolitiques entraînent un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) qui occasionne une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés à la guerre commerciale, à la résurgence de l'inflation et à la hausse des coûts de financement, entraînent une crise de confiance qui se traduit par une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en est fortement affectée.

Forte inflation et resserrement monétaire

L'inflation se redresse rapidement. Les craintes d'effets de second tour sont très présentes, en raison notamment de la relative bonne tenue des marchés du travail au moment du déploiement du choc, malgré la décélération anticipée de la croissance.

Face à cette inflation et à ces risques, la Fed et la BCE opèrent un resserrement monétaire rapide et « surdimensionné ». Les taux swaps 10 ans remontent, ainsi que les taux souverains, pénalisés par les craintes sur les situations budgétaires. La courbe est toutefois inversée.

Les marchés actions connaissent une baisse brutale

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

	Réf. 2024	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
		2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
Zone euro																	
PIB réel – variation moyenne annuelle	0,8	1,3	1,3	1,5	1,6	1,1	-0,5	1,0	1,6	1,3	1,7	1,9	2,0	0,9	-2,0	-1,8	1,5
Taux de chômage – moyenne annuelle	6,4	6,3	6,2	6,1	6,0	6,3	6,7	6,5	6,3	6,3	6,2	6,1	6,0	6,3	7,0	7,9	7,8
Inflation (IPCH) – moyenne annuelle	2,4	2,1	1,7	1,8	1,9	2,1	2,0	1,7	2,3	2,1	1,8	2,1	2,4	2,1	4,7	3,1	2,6
France																	
PIB réel – variation moyenne annuelle	1,1	0,7	1,2	1,3	1,3	0,6	-0,3	0,7	1,3	0,7	1,7	1,9	1,8	0,6	-1,2	-1,5	1,8
Taux de chômage – moyenne annuelle	7,4	7,6	7,7	7,6	7,5	7,6	8,1	8,0	7,6	7,6	7,5	7,3	7,1	7,6	8,3	8,9	8,7
Inflation (IPC) – moyenne annuelle	2,0	1,0	1,1	1,3	1,6	0,9	1,4	0,8	1,2	1,0	1,2	1,5	1,8	0,9	3,1	2,1	2,0
OAT 10 ans – fin d'année	3,19	3,55	3,88	3,90	4,00	3,80	4,40	3,85	3,85	3,55	3,88	3,75	3,85	3,40	5,2	4,20	4,00

b) Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Favorable	Adverse sévère
- 9,6 %	+ 4,2 %	- 12,7 %	+ 33,4 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Décomposition Stage 1 / Stage 2 et Stage 3

À fin décembre 2025, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions *Stage 1*/*Stage 2* d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions *Stage 3* d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement **60 % et 40 % des stocks de couverture du Crédit Agricole des Savoie (**vs 57% et 43% au 31 décembre 2024).

4.3.4.4.2. Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers consolidés.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente plus de 90 % des corrections de valeurs pour pertes.

a) Structure des encours bilan clientèle

L'année 2025 a été marquée par une reprise de l'activité crédits, avec une progression des encours de crédits de 385 M€ (vs une baisse en 2024 de 304 M€)
Le poids des encours sains les moins risqués (Stage 1) est relativement stable à 90%. Les encours défaillants (Stage 3) ont faiblement augmenté (+1.4%) avec un taux de créances défaillantes à 2,10% contre 2,11% fin 2024.

b) Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties en stage 1 et stage 2 progressent de 6.8 % avec des reprises pour la Banque de détail à hauteur de 6.3%, liées principalement à des changements méthodologiques locaux et centraux et des dotations importantes pour la Banque des Entreprises (+27.1%) liées principalement à la dégradation du portefeuille du Crédit Agricole des Savoie. Le niveau de couverture des encours en Stage 1 est en baisse à 0,32% (-10 bps) A l'inverse, le taux de couverture des encours en Stage 2 a légèrement augmenté en 2025 (7.3% vs 6.2% fin 2024). Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse à 34,8% (vs 36,7% fin 2024), notamment du fait de la cession de créances en stage 3 réalisée en décembre 2025.

4.3.5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et d'indices actions, les spreads de crédits, ainsi que leurs volatilités respectives.

4.3.5.1. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole des Savoie repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Dans un contexte de marché incertain, marqué par les tensions internationales et la volatilité des marchés taux/inflation/actions/crédit, le Crédit Agricole des Savoie a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

4.3.5.2. Gestion du risque

Les Comités de décision et de suivi des risques

Deux instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Crédit Agricole des Savoie :

• le Conseil d'Administration valide les limites globales du portefeuille de titres (allocation, stress et niveaux de plus-values). Il examine sur une base a minima semestrielle la situation des marchés et des risques encourus, l'utilisation des limites, et l'observation de dépassements ou incidents significatifs ;

• Le Comité Financier, qui se déroule mensuellement, présente les revues des positions et indicateurs, et propose des arbitrages entre les différents supports d'investissement en fonction du contexte des marchés.

4.3.5.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Des indicateurs de sensibilités à divers facteurs de risque : montants nominaux, encours, durées, notation ESG, stress adverses… sont produits et suivis dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques ; et font l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques, et d'enrichir la vision synthétique des risques.

Les stress scenarios

CASA fournit mensuellement des résultats de stress scénarios du banking book du Crédit Agricole des Savoie. Ces stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes positions détenues en JVR et CAM. Des limites de niveaux Comité Financier et Conseil d'Administration sont définies et actualisées chaque année.

Indicateurs relatifs à la directive CRD 4

Credit Value Adjusment (CVA)

La Directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Value Adjustment (CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux.

Prudent valuation (PVA)

Dans le cadre de la CRD 4, le Comité Bâle 3 requiert la mise en œuvre d'une mesure de prudence complémentaire (Prudent Valuation) à la valeur comptable de marché. Elle s'applique à l'ensemble des positions du Banking Book. La Prudent Valuation est déclinée en neuf ajustements comptables : incertitude de prix, coûts de liquidation, risque de modèle, positions concentrées, marges de crédit constatées d'avance, coût de financement, résiliation anticipée, frais administratifs futurs et risque opérationnel. L'ensemble des différentes catégories est ensuite agrégé et vient en déduction du "Common Equity Tier One".

Le calcul des ajustements sur la base des exigences réglementaires donne un impact en fonds propres à fin décembre 2025 de 32,12 millions d'euros pour le Crédit Agricole des Savoie.

4.3.6. Gestion du bilan

4.3.6.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Gestion Financière du Crédit Agricole des Savoie a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels ; sous

le contrôle du Comité Financier et dans le respect des limites définies et normes du Groupe Crédit Agricole. Le Conseil d'Administration fixe les limites relatives au risque de taux d'intérêt global, et détermine les seuils d'alertes du portefeuille de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

4.3.6.2. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit "CRR2") modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3".

4.3.6.3. Risque de change

La gestion du risque de change du *Banking Book* est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par capitaux propres) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par compte de résultat).

4.3.6.3.1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Crédit Agricole des Savoie résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres en CHF investis dans la filiale Suisse Crédit Agricole Next Bank).

4.3.6.3.2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que la devise de référence (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciels.

La règle générale est d'adosser d'un point de vue trésorerie les actifs et les passifs dans la même devise pour ne pas être en risque de change sur le nominal (uniquement sur la marge d'intérêt).

Les produits et charges en devises dont la comptabilisation mouvemente les comptes de postions de change (intérêts courus/échus, commissions, factures, etc.) sont couverts au fil de l'eau selon une périodicité a minima mensuelle. Sauf si son degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé, la marge d'intérêt future n'est pas couverte par anticipation.

4.3.6.4. Risque de liquidité et de financement

Le Crédit Agricole des Savoie est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

4.3.6.4.1. Objectifs et politique

L'objectif en matière de gestion de la liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- Le maintien de réserves de liquidité ;
- L'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- L'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- Un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, dont le Crédit Agricole des Savoie, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), ainsi que les éléments de suivi de la liquidité supplémentaires (*Additional Liquidity Monitoring Metrics* - ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

4.3.6.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement des entités du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- Les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- Les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Crédit Agricole des Savoie, comme chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe le Comité de Gestion Financière du Crédit Agricole des Savoie définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités.

4.3.6.4.3. 3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA *(European Banking Authority).* Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

Le ratio LCR du Crédit Agricole des Savoie sur l'année 2025, se situe dans un intervalle compris entre 108% et 116%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA *(European Banking Authority).* Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Le dernier ratio NSFR du Crédit Agricole des Savoie, calculé au 31/12/2025, s'établit à 105%.

4.3.6.5. Politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole des Savoie, l'utilisation d'instruments dérivés répond aux deux objectifs suivants :

- Apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle,
- Couvrir les risques de taux et de change.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

L'ensemble des informations relatives à la politique de couverture du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3"

4.3.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

4.3.7.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- Supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- Mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- Responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- Corpus de normes et procédures ;
- Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles :

• collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris de nature informatique), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;

• la fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central ;

• calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité ;

• production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risques et contrôles permanents) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires Corep, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

4.3.7.2. Méthodologie

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (*Standardised Measurement Approach* - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Crédit Agricole S.A. a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode SMA

La méthode SMA utilise des données financières sur trois exercices financiers pour déterminer la « Composante Indicateur d'activité » (BIC) qui est égale aux Exigences en Fonds Propres. Elle utilise trois composantes à partir des données financières permettant de calculer le BIC :

$$EFP\ RO = BIC = BI * CM$$

BI : Business Indicator, CM : Coefficient Multiplicateur (12 % pour la tranche du BI ≤ 1 Md€, 15% pour la tranche du BI compris entre 1 Md€ et 30 Md€, 18% pour la tranche du BI > 30 Md€)]

$$BI = ILDC + SC + FC$$

ILDC : composante intérêts, contrats de location et dividendes ; SC : composante Services ; FC : composante Financière,

Les composantes ci-dessus sont déterminées en utilisant leur moyenne calculée à partir des 3 derniers exercices financiers.

À partir du premier arrêté 2025 (31/03/2025) l'outil Groupe BOLERO a été mis en production en réalisant le calcul SMA pour les entités du groupe Crédit Agricole. Les étapes du calcul et les résultats finaux sont transmis à la BCE à travers les états de reporting COREP en vigueur.

4.3.7.3. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2023 à 2025)

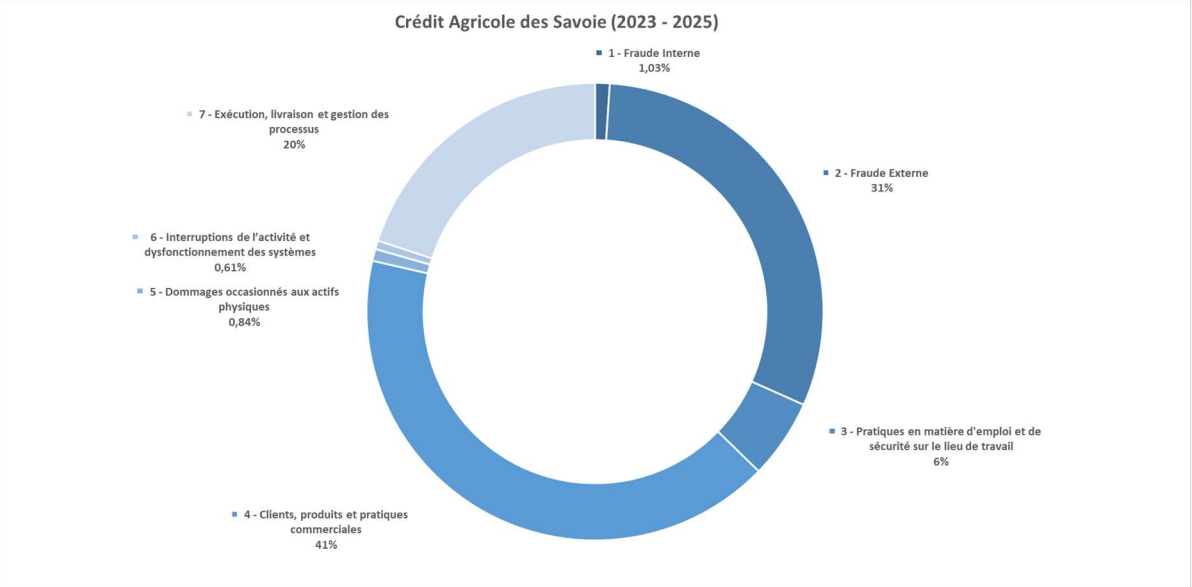

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du Groupe Crédit Agricole :

• une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel crédit (fraude documentaire, fausses factures, NPAI) en particulier un incident significatif chez CALEF en 2023 de financement de fausses factures, puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux). À noter également une fraude pour une CR suite à une surfacturation sur un programme immobilier ;

• des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, erreur de saisie, non-respect des procédures et/ou des délégations (non intentionnelles), non-respect des délais, défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties…). À noter un incident pour Crédit Agricole CIB en 2022 dans la cadre d'un dossier de titrisation : notification des défauts contestée par l'investisseur, un incident en 2024 pour LCL suite à un trop perçu de commissions sur opérations faites dans l'UE et enfin un incident en 2022 pour une CR concernant des suspens fiduciaires ;

• une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par une provision faisant suite à la mise en cause de clauses abusives relatives à des prêts immobiliers en francs suisses chez CA Bank Polska ainsi que, dans une moindre mesure, de provisions résultantes de la remédiation d'anomalies à la suite de la commercialisation de produits d'assurance parabancaires par la banque de proximité en France.

Des plans d'actions locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des risques Groupe.

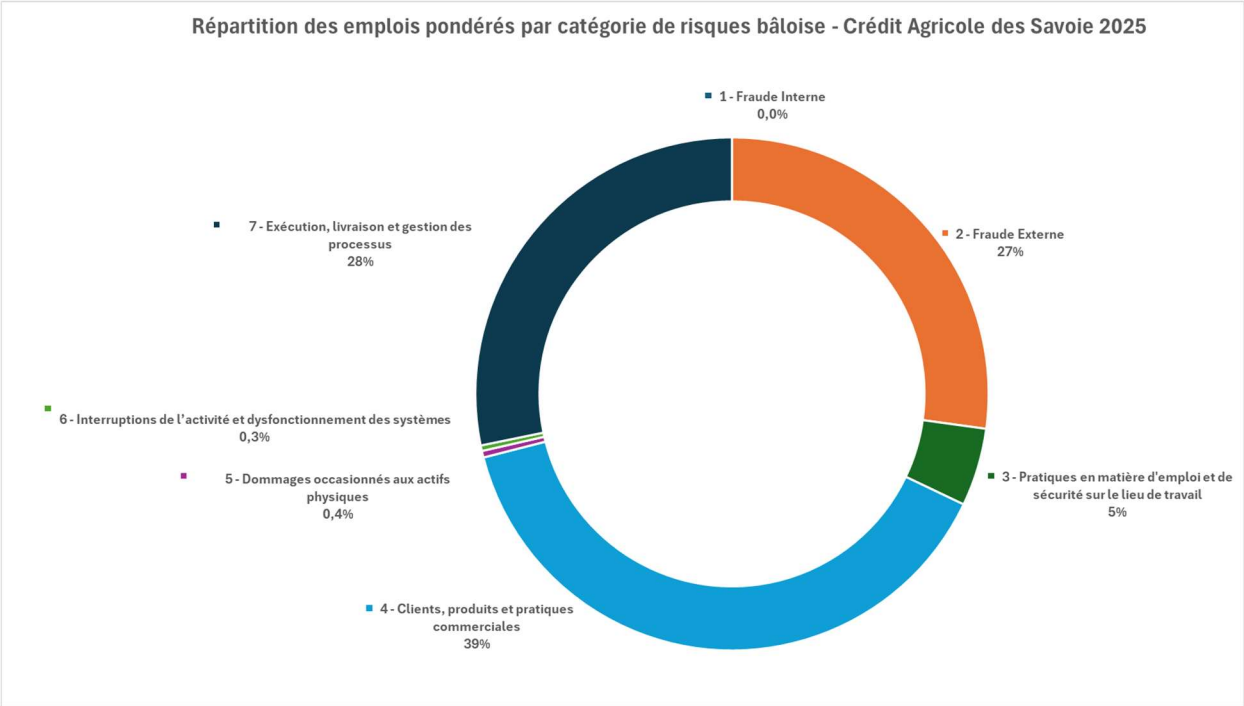

4.3.7.4. Assurance et couverture du risque opérationnel

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices MRB/PE (Multirisques Bureaux/Pertes d'Exploitation), Cyber et RCJ (Responsabilité Civile Juristes) ont été renouvelées au 1er janvier 2025. Les polices RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) et GDB (Globale de Banque c'est-à-dire Tous Risques Valeurs + Fraude) ont été renouvelées au 1er janvier 2025.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

4.3.8. Risques Juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein du Crédit Agricole des Savoie et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2025.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2025 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Agricole des Savoie ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance du Crédit Agricole des Savoie, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Crédit Agricole des Savoie.

4.3.9. Risques de non-conformité

Par son projet moyen terme *Smart Compliance for Society,* la ligne métier Conformité réaffirme sa volonté de mettre en œuvre la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir au sein du Groupe une culture éthique. Elle l'exprime et la met en œuvre au travers de trois axes d'utilité et de six ambitions qui s'intègrent pleinement dans la raison d'être et le projet du Groupe Crédit Agricole.

Utile à la société

- Prévenir et lutter contre la délinquance financière constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou encore les abus de marché.
- Œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile aux clients

- Contribuer à protéger nos clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- Favoriser la simplicité des relations avec nos clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- Renforcer l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- Responsabiliser encore plus fortement les équipes de la ligne métier Conformité au travers d'une approche opérationnelle de la réglementation, en favorisant l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

4.3.9.1. Gouvernance et organisation

Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité qui est actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux. Il implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité, etc.). Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et des outils (pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle), qui sont utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler les risques de non-conformité, ainsi que, le cas échéant, pour piloter et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de management de la conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et les décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés aux Comités des risques du Conseil d'administration et au Conseil

d'administration de Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, des indicateurs d'appétence au risque du Groupe relatifs aux principaux enjeux de Conformité (connaissance client, risque de conduite, coût de la fraude, criblage des bases clients au titre des Sanctions Internationales) sont également présentés régulièrement à ces instances.

Le dispositif est structuré et déployé par la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la cohérence et de l'efficacité du pilotage et du contrôle interne. Afin de développer l'intégration de la ligne métier et de garantir l'indépendance de ses fonctions, les responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. et de Caisses régionales sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose.

La Direction de la conformité Groupe assure la supervision des entités au travers du dispositif Smart Supervision par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision et assurer un pilotage resserré des entités. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et déclinaison par l'ensemble des entités du Groupe. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise sur la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la prévention de la fraude, le respect des sanctions internationales et le gel des avoirs, la prévention de la corruption, l'intégrité et la transparence des marchés financiers, la protection des données personnelles, la connaissance client et la protection de la clientèle, ainsi que l'ESG et la prévention du risque de conduite. Le pilotage des évolutions du corpus de règles de conformité est encadré par une gouvernance spécifique, garante de la mise à jour régulière et rapide des textes. Le suivi de la déclinaison des procédures dans l'ensemble des entités s'appuie sur un outil dédié. En cas d'impossibilité pour une entité de déployer les procédures attendues, comme dans le cas d'un conflit de loi, une justification documentée ainsi que le cas échéant un plan d'actions associé doivent être communiqués au Groupe.

La Direction de la conformité Groupe a défini un socle commun de contrôles permanents qui contribue aux plans de contrôles des entités. Ces plans de contrôles permettent de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le socle commun de contrôles permanents est régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions réglementaires ou des activités du Groupe. En complément, un dispositif de revue et de validation des modèles de conformité utilisés par certains outils, en particulier ceux utilisant des fonctionnalités d'intelligence artificielle, est en place.

La supervision et la maîtrise des risques de non-conformité de niveau Groupe est ainsi assurée par la Direction de la conformité Groupe, qui s'appuie sur les outils et les résultats des contrôles permanents déployés au sein des entités, des indicateurs (KPI, KRI), ou encore les analyses de dysfonctionnements de conformité. L'ensemble de ces éléments de pilotage fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de pilotage et de gouvernance des entités et du Groupe telles que mentionnées plus haut

Combined US Operations ("CUSO")

La mise en place du dispositif d'encadrement des activités du Groupe Crédit Agricole aux États-Unis a été finalisée en 2024. Ainsi, au-delà des équipes en charge de la conformité des activités des entités localisées aux États-Unis (en particulier Crédit Agricole CIB, Amundi et CACEIS), le Groupe a mis en place une structure faitière de *Compliance,* permettant d'avoir une couverture globale et consolidée des risques de non-conformité des activités américaines du Groupe. Cette structure rapporte directement d'une part au *Chief Executive Officer* des activités US et d'autre part au Directeur de la conformité Groupe.

Organisation et animation des ressources Conformité

La conformité est intégrée dans les travaux de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, que ce soit au sein des premières lignes de défense comme pour la connaissance clients, la détection d'opérations inhabituelles ou encore la lutte contre la fraude ; de la seconde ligne de défense dans le suivi du risque opérationnel ; et de la troisième ligne de défense dans les missions d'audit de la bonne application des règles de conformité. En ce qui concerne plus spécifiquement les effectifs directement rattachés à la Ligne métier Conformité du Groupe, ceux-ci ont augmenté de plus de 10 % en 2025, dans l'ensemble des entités et sur l'ensemble des fonctions, pour atteindre plus de 2 300 collaborateurs en équivalent temps plein. Cette augmentation d'effectifs s'inscrit dans la continuité de la tendance des années précédentes, avec un doublement des effectifs depuis sept ans. En 2025cement des équipes en charge de la sécurité financière, de la lutte contre la fraude et de la protection de la clientèle. La Ligne Métier Conformité s'attache dans ce contexte à intégrer nativement la conformité dans les projets, dans les parcours clients, tout au long de la conception des produits et des services, afin de répondre aux exigences réglementaires tout en préservant l'intérêt des clients et de la société.

La DDC a renforcé l'animation des ressources humaines afin de faciliter l'acquisition de compétences et d'expertises nouvelles (par exemple sur l'intelligence artificielle), les évolutions de carrière et développer l'attractivité de la ligne métier Conformité au sein du Groupe. En cohérence avec le projet Humain, la Direction de la conformité a fait du développement des compétences de ses collaborateurs une priorité. À ce titre, par exemple, la mobilité interne est privilégiée par rapport aux recrutements externes. De plus, un cadre d'évaluation des compétences Conformité est formalisé au niveau de la Direction de la conformité Groupe. Celui-ci couvre deux axes : les compétences métier (ex. : comprendre l'environnement réglementaire, diffuser la culture conformité) et les compétences transverses (ex. : adaptabilité, capacité à prendre de la hauteur).

La Direction de la conformité est attentive à conserver un niveau de couverture de postes maîtrisé. Pour ce faire, elle procède à des recrutements externes lorsque nécessaire et peut aussi faire appel à des cabinets de recrutements, en particulier dans les zones géographiques où le marché de l'emploi est tendu. La Direction de la conformité Groupe dispose d'une bonne visibilité sur le niveau de couverture de postes dans l'ensemble de la ligne métier via les remontées dédiées des entités, qui sont réalisées deux fois par an.

Le Groupe continue d'investir significativement dans les outils de Conformité, développant et déployant des dispositifs qui embarquent les technologies d'IA. Ainsi, des approches techniques combinant la lutte contre le blanchiment et la lutte contre la fraude sont mises en œuvre, en particulier dans le cadre de la détection de la délinquance financière, afin de contribuer à protéger la société et les clients. En parallèle, la Direction de la conformité travaille en étroite collaboration avec les équipes commerciales pour intégrer nativement les exigences de conformité dans les outils de *front office.*

4.3.9.2. Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

Le Groupe est pleinement mobilisé dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de la Connaissance Client. Cette mobilisation se traduit par la généralisation progressive, d'une part, des contrôles de cohérence natifs dans les outils de saisie des données, et d'autre part, des solutions associant les clients à la démarche dite de *"Selfcare"*. Par ailleurs des travaux sont finalisés pour mettre en œuvre des mesures de restrictions ou de blocages des comptes des clients en défaut de KYC.

Au sein de l'ensemble du Groupe, des indicateurs de pilotage de la démarche de connaissance client sont déployés. Ils concernent en particulier le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique. Sur ce dernier volet, le pilotage est à la fois quantitatif (taux d'avancement) et qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2 consolidés, dits "2.2.c"). Ce pilotage a été renforcé depuis 2024 auprès de la Banque de Proximité (France

et international) et des entités (Métiers Spécialisés, avec un suivi rapproché d'indicateurs KYC. Pour cela de nouveaux outils de pilotage plus performant sont délivrés régulièrement dans les réseaux de proximités et dans les marchés spécialisés.

La norme Groupe qui encadre les obligations relatives à la Connaissance Client est régulièrement mise à jour. La dernière mise à jour a été réalisée en octobre 2025. Le corpus de contrôle, les indicateurs de pilotage et la norme Groupe concernent tous les clients. Une surveillance particulière des clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est mise en place avec une révision annuelle.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB- FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

La Direction de la conformité renforce ses outils de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle :

- Sur la banque de détail, un nouvel outil a été déployé en 2025, il permet (i) une meilleure agilité et performance pour créer ou faire évoluer les scénarios de détection (capacités de simulation et de développement en cycle court), (ii) une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client, (iii) une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme. Les alertes générées gagnent ainsi en pertinence. Des travaux sont en cours pour déployer cet outil également sur certains métiers spécialisés du Groupe ;
- D'autres outils locaux complètent le dispositif sur les métiers spécialisés. À titre d'illustration, Crédit Agricole CIB dispose d'un outil de détection spécifiquement adapté à l'activité de correspondance bancaire, fondé sur une approche innovante utilisant l'intelligence artificielle.

Sanctions internationales

Le dispositif Sanctions Internationales du Groupe Crédit Agricole s'adapte en permanence à un contexte géopolitique complexe et particulièrement évolutif.

Il s'assure de la bonne application, dès leur parution, des obligations réglementaires, notamment :

- Des mesures de gel des avoirs prononcées par la France et l'Union européenne ;
- Des sanctions européennes à l'encontre de la Russie, notamment s'agissant de restrictions innovantes portant sur les biens de luxe, le plafonnement des dépôts visant les ressortissants russes ou biélorusses, les restrictions sur les valeurs mobilières ou les mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers ;
- De toute autre mesure restrictive réglementaire ou mesure de sanction internationale applicable (par exemple, émise par l'OFAC).

Dans le cadre d'une organisation spécifiquement mise en place afin de se conformer à la réglementation, le Groupe Crédit Agricole met à jour les listes publiées par les Autorités dans les meilleurs délais, assurant l'efficacité du dispositif et le respect des obligations en la matière.

Le Groupe effectue deux types de vérifications :

- Le "criblage", dans les bases de données du Groupe Crédit Agricole, des clients, de leurs parties liées, ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs), afin d'identifier ceux soumis à des mesures de sanctions internationales ;
- Le "filtrage" des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) afin de détecter les transactions potentiellement prohibées.

Lutte contre la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Le pilotage de la lutte contre la fraude Groupe est rattaché à la Sécurité Financière de Crédit Agricole S.A.

La gouvernance du dispositif de lutte contre la fraude se décline dans l'ensemble du Groupe et est encadrée par une note de procédure et une comitologie dédiée. Le Comité transverse de pilotage de lutte contre la fraude et le Comité de la communauté lutte contre la fraude se réunissent trimestriellement avec les représentants des Caisses régionales, des filiales du Groupe et des fonctions spécialisées.

Ce rattachement et le pilotage transverse en place s'inscrivent dans une volonté d'améliorer la détection de la fraude complexe et de faciliter la coordination entre les effectifs en charge des investigations.

Le Groupe Crédit Agricole documente sa politique de lutte contre la fraude. Cette politique est revue chaque année, afin de tenir compte des évolutions organisationnelles, légales et réglementaires, ainsi que des nouvelles tendances et typologies de fraudes (par exemple, pour tenir compte des évolutions technologiques en matière de paiement).

En complément, les outils informatiques ont été renforcés au niveau du Groupe : d'une part, pour une meilleure détection notamment des cas de fraude sur cartes, sur chèques, prélèvements et virements et d'autre part, pour une meilleure transversalité et immunisation du Groupe. En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participera, dès 2025, également activement au renforcement de la détection des cas de fraude notamment lors de l'entrée en relation.

Dans la continuité du renforcement des outils, plusieurs projets sont en cours en matière de détection de la fraude documentaire et identitaire. Ils s'appuient sur des dispositifs d'examen de signaux faibles, d'analyse comportementale et sur un partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruptions nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, quelle que soit la nature de leurs activités (banque de détail, banque d'investissement, crédit à la consommation, assurance, immobilier…).

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographies des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour renforcer et optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est le seul groupe bancaire international français à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2022 pour 3 ans, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole. En 2024, l'audit de

suivi mené par l'organisme de certification n'a signalé aucun élément de non-conformité. Enfin en 2025, des communications trimestrielles à destination de tous les collaborateurs de la Caisse régionale des Savoie sur le sujet de la lutte anticorruption sont déployées.

Droit d'alerte

Le Groupe Crédit Agricole a déployé en 2019 un outil de signalement interne, accessible sur l'intranet et sur internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler ou de divulguer des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement et portant sur des faits qui se sont produits ou sont susceptibles de se produire, notamment : la violation du code de conduite ou une situation contraire au code de conduite anti-corruption du Groupe et toute atteinte grave envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement, résultant des activités du Groupe ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs. Le lanceur d'alerte qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, les informations précitées est protégé. Des communications régulières, auprès des collaborateurs du Groupe, sur le dispositif de signalement et sur l'outil ont été réalisées depuis plusieurs années par la Conformité, contribuant à accroître leur confiance envers celui-ci et conséquemment le nombre de signalements.

Par ailleurs, le dispositif de signalement intègre les apports de la loi Waserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre l'auteur du signalement et la personne en charge du traitement du signalement. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, soit plus de 300 entités et près de 150 000 personnes. Les entités intégrées par le Groupe dans le cadre d'acquisitions y sont raccordées au fur et à mesure.

Au 31 décembre 2024, 793 alertes ont été remontées et traitées via ce dispositif depuis son déploiement en 2019. En 2025, la caisse des Savoie a communiqué auprès de tous les collaborateurs pour promouvoir ce dispositif.

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs pour l'accès à la même information portant sur les sociétés cotées. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer, le cas échéant, tout franchissement de seuil dans les délais réglementaires. Par ailleurs, un nouvel outil a été mis en place courant 2024 afin d'optimiser le traitement des demandes d'avis pour les opérations d'investissement et de désinvestissement, au regard des obligations applicables au titre de la réglementation sur les franchissements de seuil et des réglementations américaines du *Bank Holding Company Act* et Volcker. En 2025, la caisse des Savoie s'est dotée d'un nouvel outil d'IA afin de traiter de manière plus efficace les alertes détectées.

Intégrité des marchés

Par le dispositif en place, le Groupe Crédit Agricole participe à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. Ce dispositif, rendu obligatoire par les réglementations MAR et MIF repose sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, un nouvel outil de détection a été mis en production au sein des banques de détail en France, afin de renforcer la qualité de détection des alertes d'abus de marché.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations notamment FATCA *(Foreign Account Tax Compliance Act),* EAI (Échange Automatique d'Informations), QI *(Qualified Intermediary)* et DAC6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner au sein de ses entités ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2025, au niveau des entités appartenant à la Banque de détail, et en sus des obligations réglementaires, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées.

4.3.9.3. Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En 2025, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil, de gestion des réclamations, et de gouvernance des produits.

Dans le contexte persistant de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, la prévention des situations de fragilité financière et l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière restent une priorité forte.

Qualité de service, transparence à l'égard du client (dont ESG et durabilité), tarification

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif de suivi de la qualité de service qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations. Le Crédit Agricole a par ailleurs amendé ses processus de conseil pour y intégrer les préférences ESG de ses clients. À ce titre, la Direction de la conformité Groupe participe au chantier de déploiement des règles de finance durable, en particulier sur le volet de la publication des informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans le conseil en investissement et dans le conseil en assurance-vie. Enfin et concernant la tarification, la Direction de la conformité Groupe est étroitement associée aux travaux menés par le Groupe sur la transparence des frais et l'inclusion bancaire.

Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

Le Groupe Crédit Agricole tient et met à jour régulièrement un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui repose d'une part sur des procédures et des outils de suivi, et d'autre part sur une formation régulière des collaborateurs. En 2025, le dispositif Groupe a été renforcé sur le volet des conflits d'intérêts d'ordre privé (déclaration des mandats détenus à l'extérieur du Groupe).

Le respect de la primauté des intérêts des clients est un élément essentiel dans la prévention des conflits d'intérêts. C'est en agissant de manière honnête, loyale et professionnelle, que les collaborateurs des entités du Groupe, servent et respectent au mieux les intérêts des clients. À ce titre, la prévention des conflits d'intérêts s'inscrit pleinement dans le dispositif de promotion de la conduite éthique. À titre d'illustration, au cours de

l'exercice passé, une campagne de sensibilisation sur la déclaration des cadeaux/avantages a été menée auprès de tous les collaborateurs de Crédit Agricole S.A.

Protection de la vie privée et des données personnelles

Pour s'assurer du respect du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif composé de quatre piliers : "Gouvernance", "Corpus normatif", "Formation" et "Contrôle".

Le pilotage de ce dispositif est assuré par les Délégués à la protection des données nommés au sein de chaque entité [6].

Le Délégué à la protection des données (DPO) Groupe, rattaché au Directeur adjoint de la conformité Groupe, est en charge d'accompagner, de contrôler et de piloter la filière des DPO du Groupe. Il est également associé aux instances stratégiques de la donnée du Groupe Crédit Agricole.

Le Groupe s'est doté dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Dans le respect du principe de transparence, les entités du Groupe mettent à disposition de leurs clients, de leurs prospects et de l'ensemble de leurs relations d'affaire leur politique de Protection des données personnelles sur leur site internet (en complément de la Charte). Les parties prenantes peuvent trouver dans ces politiques, régulièrement mises à jour, des informations détaillant notamment les finalités de traitement, les bases légales sur lesquelles se fondent ces traitements, leurs durées de conservation ou encore les destinataires.

4.3.9.4. Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants du Groupe.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- D'une Charte éthique, dont une mise à jour fut réalisée en 2025, commune à l'ensemble des entités du Groupe, vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe ;
- D'un Code de conduite propre à chaque entité qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements des collaborateurs. Le Code de conduite intègre des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin II relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- Du *Corpus Fides* qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- D'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte du lobbying responsable, Charte des achats responsables…), des politiques sectorielles (politique armement…) viennent également matérialiser les engagements du Groupe en matière d'éthique.

6 Lorsque les conditions prévues à l'article 37 du RGPD sont remplies.

L'engagement de la Direction générale et des administrateurs vis-à-vis de la culture éthique assure le *"tone from the top".* En plus des formations et actions de sensibilisation dédiées détaillées ci-après, il est à noter que les résultats relatifs à la promotion de l'éthique (notamment : taux de réalisation du "quiz éthique", évaluation du risque de conduite) sont inclus dans les critères de performance non-économique pris en compte dans la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. En outre, l'indicateur de risque de conduite est présenté et validé annuellement dans le cadre du Comité de management de la conformité et intégré au dispositif d'appétence aux risques.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité, qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs :

- Les actions de sensibilisation sont structurées autour d'une communauté de référents éthique Groupe, et portées par la diffusion de nombreuses communications (newsletter, bandes dessinées, parcours hybride incluant des vidéos et des podcasts, interviews de collaborateurs de Crédit Agricole S.A.). Le quiz annuel "L'éthique et vous" contribue également à cette sensibilisation. Ses modalités et son contenu son régulièrement revus. S'agissant en particulier des dirigeants et des administrateurs du Groupe, la sensibilisation est assurée par des formations dédiées et des présentations régulières sur des sujets de Conformité réalisées en Comité exécutif, Comité des risques et Conseil d'administration.
- La promotion de la culture éthique s'appuie également sur des événements dédiés comme les "journées de l'éthique", à destination de l'ensemble des collaborateurs mais aussi à destination de publics ciblés. Elles comprennent des prises de paroles d'experts, ainsi que des temps d'échanges et de partage (ateliers, *"serious games",* etc.).
- En outre, des modules et supports de formation (généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés) couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme ou encore du respect des sanctions internationales.

En complément des mesures préventives décrites ci-dessus, un dispositif de mesure et de contrôle a posteriori du risque de conduite est en place :

- Un processus d'évaluation annuelle du risque de conduite mesure le degré de conformité à la culture éthique au sein de l'ensemble des entités. En fonction des résultats de cette évaluation, des plans d'actions sont mis en place pour renforcer la culture éthique.
- Le dispositif annuel d'identification des "comportements à risque", pour les collaborateurs dont les activités professionnelles ont un impact matériel sur le profil de risque de la Banque, prend en compte le risque de conduite. Ce dispositif vient impacter, lorsque nécessaire, la rémunération des collaborateurs concernés. Il conduit également, le cas échéant, à mettre en place des actions complémentaires de renforcement la culture éthique.

Dispositif de formation

Cinq formations incontournables "Éthique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires de Conformité qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour chaque formation, un quiz final permet d'attester de la bonne compréhension des enjeux par les collaborateurs.

Un set plus complet de formations de Conformité est à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, leur caractère obligatoire dépend de la fonction du collaborateur et de son entité. Ces formations sont développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités du Groupe.

En complément, des formations ad hoc et en présentiel sont dispensées au niveau Groupe et au niveau des entités. Ainsi, les collaborateurs concernés des fonctions de contrôles suivent des formations sur la LCB/FT, la prévention de la fraude ou encore la protection de la clientèle. Par ailleurs, la Fides Académie (formation en présentiel de quatre jours), délivre aux collaborateurs intégrant la ligne métier Conformité une vision de l'ensemble des enjeux de Conformité, et favorise le partage d'expérience.

S'agissant plus particulièrement de la promotion de la culture éthique, 98 % des collaborateurs du Groupe ont été formés sur le module "Éthique professionnelle et déontologie" au 31 décembre 2025.

Le quiz annuel "L'éthique & vous" est une action qui s'inscrit dans la démarche éthique du Groupe Crédit Agricole. Cette démarche vise à promouvoir la culture et la conduite éthique auprès de l'ensemble des collaborateurs pour être au cœur de notre Raison d'Être et limiter nos risques de non-conformité. Le quiz éthique a été largement déployé depuis 2019 au sein du Groupe. Le taux de participation à ce quiz est un indicateur publié depuis plusieurs années dans nos rapports annuels notamment au titre des informations extra-financières. À fin 2025, ce taux atteint 98 % (vs 86 % en 2024) pour la caisse régionale des savoie.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé régulièrement aux enjeux et aux évolutions réglementaires, via des supports de formation adaptés, distinguant formation des nouveaux administrateurs et formation des administrateurs en poste.

Innovation et technologie

Au sein de la Direction de la conformité, l'équipe Conformité Native est en charge de l'accompagnement des entités sur les nouveaux parcours clients afin d'intégrer nativement les exigences réglementaires de conformité, sans pour autant dégrader l'expérience client, en utilisant le cas échéant des innovations internes ou externes.

L'équipe Conformité Native représente le Groupe Crédit Agricole sur des travaux de place tels que le *wallet* d'identité numérique porté par le nouveau projet de réglementation européenne eIDAS2 ou l'euro-digital. La conformité native a la charge d'accompagner les entités du Groupe sur ces évolutions réglementaires et technologiques majeures.

Le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité *"Compliance Valley",* créé en 2019, s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. Les événements organisés par la *Compliance Valley* portent sur les nouvelles technologies actuelles comme les actifs numériques, l'identité numérique européenne ou encore le métavers, appliquées aux thématiques de conformité (ESG, Connaissance Client, etc.). La *Compliance Valley* permet de réunir et d'acculturer les collaborateurs sur ces sujets, contribuant ainsi à la transformation des métiers sur les sujets réglementaires liés à ces nouvelles technologies.

Un des événements emblématiques de la *Compliance Valley* est le "Défi Innovation". En 2025, les remontées des collaborateurs dans le cadre du "Concours innovation" ont permis d'identifier des solutions innovantes dans le domaine de la lutte contre la fraude documentaire, la collecte automatique et la détection de changements dans la chaîne actionnariale des bénéficiaires effectifs.

5. Comptes consolidés

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html

5.1. Cadre général

5.2. Etats Financiers consolidés

5.3. Notes annexes aux états financiers

5.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2025

6. Etats financiers individuels

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html

6.1. Comptes annuels

6.2. Notes annexes aux comptes annuels

6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2025

7. Informations générales

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html

7.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

7.2. Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale